

Plan d'études cadre Bachelor 2012

Filière de formation
Sage-femme

de la Haute école spécialisée
de Suisse occidentale

Adopté par le Comité directeur de la HES-SO lors de sa séance du 6 juillet 2012.

En raison de la mise en œuvre de la nouvelle Convention intercantonale sur la HES-SO, le préambule et les parties 1 et 2 ont fait l'objet de corrections formelles adoptées par le Conseil de domaine Santé en date du 25 juin 2015.

Table des matières

Préambule.....	4
1. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale	7
1.1. Identité	7
1.2. Historique.....	7
1.3. Organisation et missions de la HES-SO	8
1.4. Missions	10
1.4.1. Formations de base.....	11
1.4.2. Formation continue	11
1.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D)	11
1.4.4. Prestations de services	12
1.4.5. Relations nationales et internationales	12
2. Le domaine Santé de la HES-SO	12
2.1. Identité.....	12
2.2. Historique.....	13
2.3. Organisation.....	13
2.4. Missions	14
2.4.1. Formation de base	14
2.4.2. Formation continue	16
2.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D)	16
2.4.4. Prestations de services	16
2.4.5. Internationalisation, relations nationales et mobilité	16
2.5. Projet « qualité » du domaine.....	17
3. Principes régissant la formation dans le domaine Santé de la HES-SO.....	18
3.1. Des métiers de l'humain	18
3.2. Une formation d'adulte	19
3.3. Une formation en alternance.....	19
3.4. Le dispositif de la formation pratique HES-SO	19
3.5. Une approche par compétences	20
3.6. Référentiel de compétences et rôles communs aux professions de la santé	20
3.7. Travail de bachelor	22
3.8. Interprofessionnalité	22
4. La filière Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme.....	23
4.1. Fiche signalétique de la filière.....	23
4.2. Présentation de la profession.....	24

4.3.	Concept de formation de la filière.....	27
4.3.1.	Compétences spécifiques de la filière Sage-femme.....	29
4.3.2.	Les domaines de formation.....	32
4.3.3.	Principes pédagogiques et didactiques et recommandations.....	33
4.3.4.	Travail de bachelor.....	34
4.3.5.	Formation pratique.....	34
4.4.	Structure des études.....	35
4.5.	Calendrier académique.....	38
4.6.	Organisation modulaire.....	39
4.6.1.	Catégorisation des modules.....	39
4.6.2.	Répartition des crédits.....	40
4.7.	Mobilité et internationalisation.....	40
4.8.	Evaluation par la qualité.....	41
5.	Références.....	43

Préambule

Le plan d'études présente le cadre général des formations Bachelor of Science du domaine Santé de la HES-SO. Il définit le cadre minimum commun et formule des recommandations pour l'élaboration des programmes de formation. Dans ce sens, il sert de guide aux écoles pour construire les programmes de formation tout en leur permettant de s'appuyer sur leurs particularités et leurs ressources spécifiques.

La nécessité de concevoir des plans d'études cadres dans les filières du domaine Santé¹ de la HES-SO est liée aux développements survenus dans le contexte de la formation dans les professions de la santé au niveau national, plus particulièrement concernant les référentiels de compétences et les conditions d'admission.

Des référentiels de compétences finales² pour toutes les professions de la santé de niveau HES, élaborés au niveau national par la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH) ont été introduits à la demande du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Le modèle pour l'élaboration de ces compétences finales s'appuie sur les prescriptions de la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2007, elle-même inspirée du modèle canadien CanMEDS 2005. Les référentiels de compétences ont été définis en 2009 au travers de rôles communs à toutes les professions.

Selon la volonté du Comité stratégique HES-S2 (devenu depuis Comité gouvernemental), l'année préparatoire spécifique à chaque filière offerte depuis 2005 aux candidat-e-s ne disposant pas d'une formation préalable dans le domaine des soins disparaît au profit d'une préparation à l'accès au domaine Santé au sens large valable pour l'ensemble des filières. Ainsi, ont été mis en place des modules complémentaires santé. Ils répondent à deux objectifs :

1. permettre aux candidat-e-s d'entrer en formation bachelor en ayant acquis des connaissances de base dans le domaine de la santé et une expérience du monde du travail en général et dans le domaine socio-sanitaire en particulier, auprès de personnes ayant des besoins de santé ;
2. permettre à la/au candidat-e de confirmer son choix dans l'une des professions du domaine Santé.

Par conséquent, le profil des candidat-e-s³ à l'entrée en bachelor s'est modifié. Les candidat-e-s disposent désormais tou-te-s d'un titre de maturité et d'une expérience du monde du travail dans la santé acquise par leur formation antérieure dans le cadre d'un CFC Santé, d'une maturité spécialisée santé ou encore d'une maturité gymnasiale complétée par des modules complémentaires. L'entier des étudiant-e-s commence ainsi le cursus de bachelor avec des savoirs et des compétences de base dans le domaine de la santé.

Du point de vue réglementaire, les conditions d'admission en bachelor dans les filières du domaine Santé de la HES-SO sont régies par le Règlement d'admission en Bachelor dans le domaine Santé HES-SO⁴ qui fixent les conditions d'entrée dans les filières du domaine en conformité avec le Règlement d'admission en Bachelor HES-SO. Les plans d'études cadres des filières du domaine Santé de la HES-SO découlent du cadre normatif de la HES-SO notamment le Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO⁵. Les plans d'études cadres

¹ A l'exception de la filière Psychomotricité réglementée par la CDIP (Règlement concernant la reconnaissance des diplômes de hautes écoles de logopédie et des diplômes de hautes écoles de psychomotricité)

² Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES, 25 juin 2009, KFH

³ Afin de faciliter la lecture, les termes désignant des personnes s'appliquent également aux femmes et aux hommes

⁴ La filière Psychomotricité a un règlement d'admission spécifique

⁵ Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

sont complétés par des règlements de filières et des dispositions d'application qui déclinent plus précisément les modalités de validation des modules, de promotion et d'obtention du diplôme.

Finalement, les plans d'études cadres ont été mis en consultation auprès de l'ensemble des partenaires du domaine Santé et validés par le Comité directeur de la HES-SO.

Le plan d'études cadre de la filière Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme compte 5 chapitres :

1. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) ;
2. Le domaine Santé de la HES-SO ;
3. Les principes régissant la formation dans le domaine Santé de la HES-SO ;
4. La filière Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme ;
5. Les références.

1. La Haute école spécialisée de Suisse occidentale

1.1. Identité

« Université des métiers ou des sciences appliquées de la Suisse romande (occidentale) », la HES-SO est le plus grand espace de formation professionnelle du tertiaire A de Suisse. Elle offre des formations dans les domaines suivants :

- Design et Arts visuels
- Economie et Services
- Ingénierie et Architecture
- Musique et Arts de la scène
- Santé
- Travail social

Présente dans l'ensemble des cantons romands, fortement diversifiée, multiculturelle et pluridisciplinaire, la HES-SO compte à ce jour près de 19'400 étudiant-e-s, réparti-e-s dans vingt-huit hautes écoles dans les cantons de l'Arc jurassien (Berne francophone, Jura et Neuchâtel), de Fribourg, de Genève, du Valais et de Vaud.

Vaste réservoir de compétences, d'idées, d'innovations, de créativité et de savoirs, la HES-SO déploie ses activités de formation, de recherche et de prestations de services au plus près des structures économiques, socio-sanitaires et culturelles de Suisse occidentale. Elle constitue de ce fait l'un des moteurs de son développement économique, social et culturel régional.

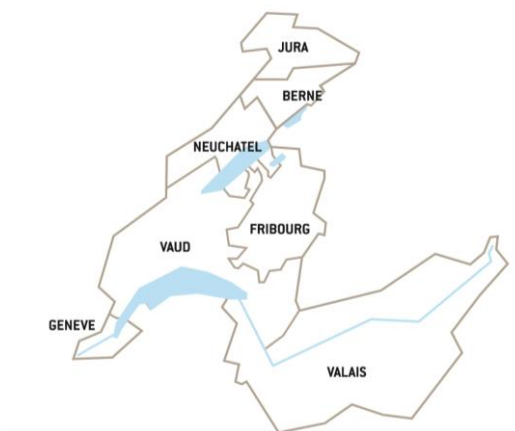


Figure 1 : Espace de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO

1.2. Historique

Au début des années 1990, les exigences d'eurocompatibilité ont conduit à une réforme de la formation professionnelle suisse, sous l'impulsion des directions d'écoles d'ingénieur-e-s et des départements cantonaux de l'instruction publique et de l'économie publique et conduite par le Département fédéral de l'économie.

La HES-SO est créée en 1997 sur la base d'un Concordat intercantonal⁶ qui porte sur trois domaines de formation : Sciences de l'ingénieur, Economie et Services et Arts appliqués. En 2001, une nouvelle Convention intercantonale permet d'instituer la HES-S2 qui comprend les domaines de formation Santé et Travail social. De fait, la HES-SO et la HES-S2 se rapprocheront de plus en plus au fil des années pour finir par se confondre structurellement et sur le plan organisationnel sous l'intitulé HES-SO.

En 2003, le Conseil fédéral accorde à l'institution une autorisation d'exercer illimitée dans le temps. En 2005, Musique et Arts de la scène devient un nouveau domaine de formation de même que les Arts visuels rejoignent le domaine Design en 2006. En avril 2008, le Conseil fédéral confirme l'autorisation d'exercer de la HES-SO. Pour clore et consolider cet important processus de développement académique et organisationnel, le Comité stratégique de la HES-SO dépose, en novembre 2008, un avant-projet de Convention intercantonale auprès du Conseil fédéral qui renforce sa gouvernance et son organisation. En 2012, La nouvelle Convention intercantonale est validée par l'ensemble des parlements des cantons de la HES-SO (Arc jurassien (Berne francophone, Jura et Neuchâtel), Fribourg, Genève, Valais, Vaud).

En 2013, la nouvelle Convention entre en vigueur et le Comité gouvernemental décide de la nomination de la rectrice de la HES-SO. En décembre 2013, un rectorat complet est nommé et est composé de trois vice-recteurs, chacun en charge d'un dicastère (Enseignement, Qualité et Recherche et Innovation), et d'une secrétaire générale. Le nouveau Rectorat est entré en fonction en mars 2014.

1.3. Organisation et missions de la HES-SO

L'organisation de la HES-SO met en relation les domaines de formation et les établissements cantonaux/régionaux, s'inscrivant ainsi simultanément dans une même approche sur les plans académique et intercantonal.

Les rôles et compétences des différentes instances ont changé suite à l'entrée en vigueur de la Convention le 1^{er} janvier 2013. En parallèle, de nouveaux organes ont également été mis en place pour faire face aux changements engendrés par la Convention.

Organes politiques

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention, les Comités stratégiques ont été remplacés par le Comité gouvernemental. Il est la haute instance de surveillance politique de la HES-SO et l'organe de pilotage stratégique de la HES-SO. Il est composé des conseillères et conseillers d'Etat en charge des hautes écoles de chaque canton partenaire.

Contrairement aux Comités stratégiques précédents, le Comité gouvernemental n'exerce plus de compétences opérationnelles. Ses prérogatives principales sont :

- établir la convention d'objectifs pluriannuelle ;
- adopter le budget et les comptes annuels ;
- nommer la rectrice ou le recteur ;
- représenter la HES-SO au sein des instances politiques nationales ;
- ouvrir ou fermer des filières d'études ;
- arrêter le montant des taxes d'études.

⁶ Concordat des chefs des départements cantonaux chargés du dossier HES. (1997). *Concordat intercantonal créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)*. Chavannes-près-Renens : HES-SO.

Une Commission interparlementaire, composée de sept délégations cantonales de sept membres chacune, est chargée du contrôle coordonné de la HES-SO sur les éléments suivants :

- les objets stratégiques de la HES-SO et leur réalisation ;
- la planification financière pluriannuelle ;
- le budget annuel de la HES-SO ;
- ses comptes annuels ;
- l'évaluation des résultats obtenus par la HES-SO.

Organes de conduite

Le Rectorat est l'organe de conduite de la HES-SO prévu par la Convention. Il assure la direction de la HES-SO et sa représentation. Il est composé de la rectrice qui le préside, ainsi que de trois vice-recteurs et d'une secrétaire générale. Le Rectorat et ses services sont localisés à Delémont.

Le Comité directeur est composé du Rectorat, des cinq directrices générales ou directeurs généraux des hautes écoles des cantons/régions partenaires ainsi que des responsables de domaine. Il contribue à assurer la relation entre les domaines, les hautes écoles et le Rectorat et se prononce sur tous les objets soumis au Comité gouvernemental.

Les Conseils de domaine n'existaient pas formellement sous l'égide des anciennes conventions. Ils acquièrent désormais une réelle existence. Les Conseils de domaine, notamment composés des directions des hautes écoles, dirigent les domaines. Ils ont de larges compétences académiques, en lien plus particulièrement avec le développement de l'offre de formation, des règlements d'études et de la stratégie en matière de Ra&D.

Organes participatifs

Le Conseil de concertation est un nouvel organe composé de quinze à vingt-et-un membres représentant les personnels et les étudiant-e-s de la HES-SO, élu-e-s par leurs pairs. Ses tâches sont de :

- préavisier la convention d'objectifs ;
- préavisier la stratégie de développement ;
- préavisier le projet de budget de la HES-SO ;
- préavisier les propositions touchant au statut du personnel et à celui des étudiant-e-s ;
- adopter des résolutions sur toute question relative à la HES-SO ;
- se prononcer sur les questions relatives aux intérêts généraux de la HES-SO et des hautes écoles ;
- soumettre des propositions générales au Rectorat qui lui fait rapport ;
- préavisier les objets qui lui sont soumis par les autres organes de la HES-SO.

Avec l'entrée en vigueur de la Convention, chaque domaine se dote d'un Conseil participatif composé de représentant-e-s du personnel d'enseignement et de recherche, du personnel administratif et technique ainsi que d'étudiant-e-s élu-e-s par leurs pairs. Cet organe doit favoriser le dialogue et la concertation entre le Conseil de domaine, le corps enseignant, le personnel administratif et technique et les étudiant-e-s des hautes écoles du domaine concernées.

Autres organes

Anciennement Conseil consultatif, le Conseil stratégique fait bénéficier le Comité gouvernemental de la HES-SO d'une expérience et d'une expertise externe. Nommé par le Comité gouvernemental, il est composé de neuf à treize personnalités issues des milieux académiques, culturels, économiques, scientifiques et socio-sanitaires, représentant équitablement chaque canton/région partenaire. Ses compétences, sont d'émettre des recommandations relatives à la politique générale de la HES-SO, en particulier sur les objectifs stratégiques, les réseaux de compétence, les programmes de formation et de formation continue, les programmes de recherche et de développement et leur financement et les prestations de services.

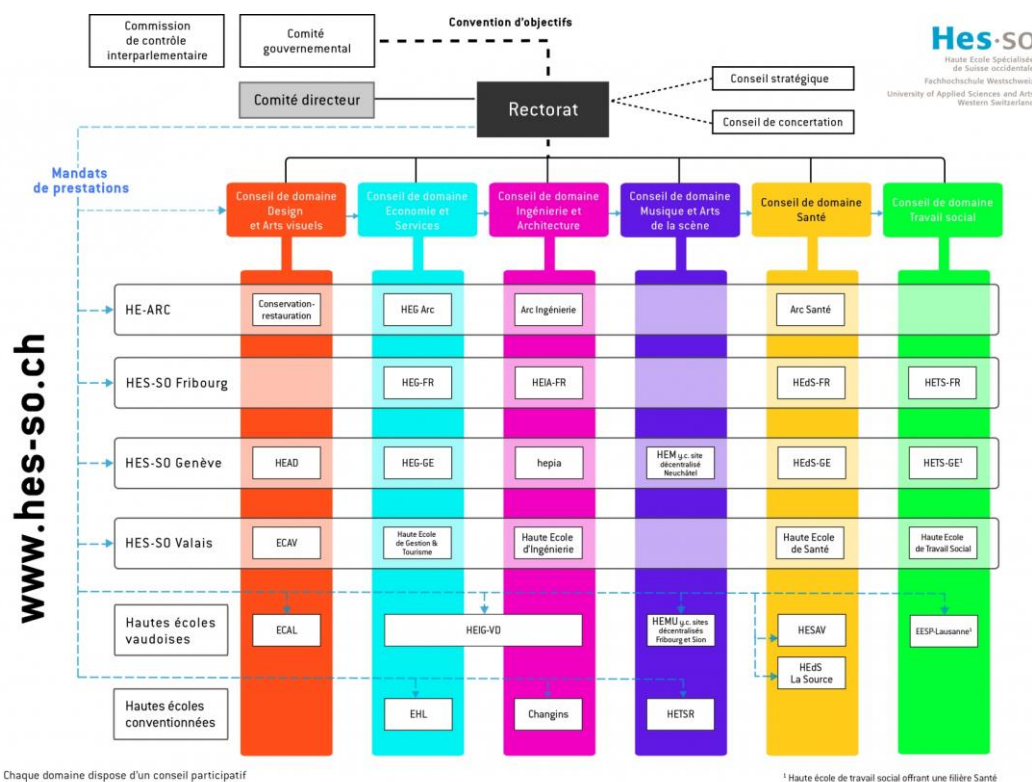


Figure 2 : Organigramme de la HES-SO

1.4. Missions

La HES-SO dispense un enseignement de niveau tertiaire universitaire axé sur la pratique et qui s'inscrit prioritairement dans le prolongement d'une formation professionnelle de base. Ses formations sont sanctionnées par un diplôme de bachelor et master HES-SO. L'offre comprend également des études postgrades et du perfectionnement professionnel.

D'autre part, elle réalise des projets de recherche appliquée et de développement dont elle intègre les résultats à ses enseignements. Elle fournit des prestations à des tiers et assure les échanges avec les milieux de la pratique.

Elle encourage le transfert de connaissances, de technologies et de pratiques artistiques. Pluridisciplinaire, elle est orientée vers l'innovation et la créativité. Elle contribue à l'élargissement des connaissances et à leur mise en valeur au profit des étudiant-e-s ainsi que de la société. Elle veille également à assurer un développement économique, social, écologique, environnemental et culturel durable et prend en compte le bilinguisme dans les cantons concernés.

Elle collabore avec d'autres institutions de formation et de recherche en Suisse ou à l'étranger.

1.4.1. Formations de base

La HES-SO dispense un enseignement qui prépare à l'exercice d'activités professionnelles et artistiques qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques :

- premier cycle d'études, le bachelor correspond à 180 ECTS ;
- deuxième cycle d'études, le master est octroyé après 90 crédits ECTS ou dans certains cas 120 ECTS⁷. Les étudiant-e-s participent aux activités de recherche dans leur domaine d'études.

Pour toutes les filières de formation, le bachelor est systématiquement professionnalisant. Les filières d'études de la musique du domaine Musique et Arts de la scène et la filière Ostéopathie du domaine Santé font exception en positionnant la professionnalisation au niveau du master.

Le cadre normatif et prescriptif dans la HES-SO et les plans d'études cadres sont définis par les critères de la déclaration de Bologne. Ils se déclinent dans des règlements cadres et règlement de filières qui s'inscrivent en concordance avec notamment :

- au plan suisse, le cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS) et les Best Practice KFH (Conception des filières bachelor et master modulaires & la formation continue dans les hautes écoles spécialisées) ;
- au plan européen, le projet Tuning.

1.4.2. Formation continue

En complément à la formation de base, la HES-SO propose des formations continues certifiées qui permettent aux diplômé-e-s d'approfondir leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles en vue de l'obtention de Master of Advanced Studies (MAS), Executive Master of Business Administration (EMBA), Diploma of Advanced Studies (DAS) et Certificate of Advanced Studies (CAS).

La HES-SO offre également de nombreuses sessions de formation continue courte permettant aux diplômé-e-s de maintenir leurs connaissances à jour et ainsi d'exercer en permanence leur profession au plus près des besoins de la société et en s'appuyant sur les développements récents des savoirs économiques, technologiques, socio-sanitaires, culturels et artistiques.

1.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D)

La Ra&D a pour objectif principal de produire des connaissances et des pratiques nouvelles, de combiner des connaissances et des pratiques existantes. Les résultats de la recherche sont exploités, valorisés et diffusés dans l'enseignement et dans la pratique professionnelle.

La HES-SO assure, grâce à la qualité de ses chercheurs et chercheuses, une coopération avec les milieux scientifiques, économiques, socio-sanitaires, culturels et artistiques.

Par des mesures financières incitatives, la HES-SO soutient des programmes de recherche de haute qualité. Les chercheurs et chercheuses conduisent des projets soutenus à deux niveaux, l'un national par l'intermédiaire d'agences telles que la CTI (Commission pour la technologie et l'innovation), le FNS (Fonds national suisse de la recherche scientifique) et l'autre international, notamment dans les programmes-cadres européens.

⁷ Par exemple, les quatre masters Musique.

1.4.4. Prestations de services

Sur la base de ses compétences scientifiques et professionnelles et des résultats de ses activités de recherche et développement, la HES-SO fournit des prestations aux entreprises et aux institutions publiques et privées sous la forme de mandats de prestations et de transferts de connaissances.

Les prestations de services répondent à une demande institutionnelle externe ou à une offre publique, précise et limitée dans le temps et sont financées par le mandant. Elles apportent des résultats transférables à la pratique. Des prestations de services sont offertes dans chacun des six domaines de formation de la HES-SO. La HES-SO soutient le développement de la politique de prestations de services des sites de formation.

1.4.5. Relations nationales et internationales

La HES-SO contribue à la création d'un espace suisse et européen de l'enseignement supérieur tel que défini par le Processus de Bologne. Elle a pour objectifs l'internationalisation de ses activités et la mobilité du personnel et des étudiant-e-s.

La HES-SO favorise les échanges d'étudiant-e-s et de professeur-e-s, établit des partenariats pour les programmes de formation, les universités d'été et la Ra&D, délivre des diplômes communs. Elle signe des accords en son nom ou au nom des écoles qui la constituent avec des institutions européennes et internationales.

La HES-SO met en place des systèmes incitatifs de mobilité pour les étudiant-e-s et les professeur-e-s. Parmi les mesures prises, il convient de mentionner :

- le fonds « Relations internationales » de la HES-SO constitué pour financer la mobilité de professeur-e-s et d'étudiant-e-s ;
- le programme européen Erasmus, géré par l'agence nationale Fondation pour la collaboration confédérale (www.ch-go.ch).

La HES-SO développe la collaboration entre les filières au niveau national, notamment à travers des activités de formation et de Ra&D communes. Elle soutient ces activités par les fonds de promotion des domaines et de recherche.

Dans chaque haute école, les étudiant-e-s peuvent recourir au bureau des relations internationales pour l'organisation de leur séjour d'études ou de stage. Une liste des accords internationaux propres à chaque filière ou haute école est à disposition auprès des services du Rectorat concernés.

2. Le domaine Santé de la HES-SO

2.1. Identité

Le domaine Santé de la HES-SO est l'un des six domaines de la HES-SO. Il regroupe les hautes écoles de santé de toute la Suisse occidentale. En plus des huit filières bachelor, il offre une filière d'études Master ès Sciences en Sciences infirmières gérée conjointement par la HES-SO et l'Université de Lausanne (UNIL). Il travaille actuellement à la mise en place d'une offre de master pour ses autres filières.

Avec ses neuf filières de formation et ses 3'378⁸ étudiant-e-s, le domaine Santé de la HES-SO est le plus grand de toutes les HES Santé de Suisse et le seul qui réunit en son sein la totalité de l'offre de formation HES dans la santé.

Filières Bachelor :

- BSc en Ergothérapie
- BSc en Nutrition et diététique
- BSc en Ostéopathie
- BSc en Physiothérapie
- BSc en Psychomotricité
- BSc de Sage-femme
- BSc en Soins infirmiers
- BSc en Technique en radiologie médicale

Filière Master :

Master ès Sciences en Sciences infirmières, en partenariat avec l'Université de Lausanne

2.2. Historique

Né du regroupement des deux secteurs déterminés dans la Convention intercantonale créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2) du 6 juillet 2001 (art.16), le domaine Santé a été officiellement institué en 2006 et a trouvé sa légitimité juridique avec l'entrée en fonction de la nouvelle Convention internationale sur la HES-SO.

2.3. Organisation

Le domaine est dirigé par le Conseil de domaine. Ce dernier est composé :

- de la responsable de domaine qui le préside ;
- des directions des hautes écoles du domaine Santé ;
- de la présidente du Comité Ra&D du domaine Santé ;
- de la présidente de la Commission romande des coordinateurs et coordinatrices des filières du domaine Santé (COROFIL).

Les coordinateurs ou les coordinatrices romand-e-s des filières du domaine et les responsables des filières master participent aux séances du Conseil de domaine au moins deux fois par an (Conseil de domaine élargi) en qualité de personnes invitées.

Le Conseil de domaine assure la promotion des intérêts du domaine et des hautes écoles qui le composent, la conduite stratégique du domaine dans les activités académiques, ainsi que la coordination nécessaire à la poursuite par les hautes écoles du domaine des missions qui leur sont assignées.

Les organes du domaine sont :

- a) le Conseil de domaine ;
- b) le Conseil participatif.

⁸ Vademecum 2014-2015 <http://www.hes-so.ch/CMS/default.asp?ID=1579>

L'organisation du domaine repose également sur les autres instances permanentes suivantes :

- a) la Commission romande des coordinateurs et coordinatrices des filières du domaine ;
- b) le Comité Ra&D du domaine ;
- c) la Commission scientifique du domaine.

Le Conseil participatif est présidé par la responsable de domaine et est composé de vingt-et-un membres :

- huit représentant-e-s du corps d'enseignement et de recherche ;
- trois représentant-e-s du corps intermédiaire ;
- quatre représentant-e-s du personnel administratif et technique ;
- six représentant-e-s des étudiant-e-s.

2.4. Missions

2.4.1. Formation de base

L'offre en formation du domaine Santé de la HES-SO est dispensée dans les hautes écoles romandes.

Filières d'études bachelor	Lieux de formation
BSc en Ergothérapie	Haute école de travail social et de la santé - EESP - Lausanne (HETS&Sa)/Lausanne
BSc en Nutrition et diététique	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève
BSc en Ostéopathie	Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)/Fribourg
BSc en Physiothérapie	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne, HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé/Loèche-les-Bains
BSc de Sage-femme	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne
BSc en Soins infirmiers	Haute Ecole Arc Santé (HE-Arc Santé)/Delémont, Institut et Haute Ecole de la Santé La Source (HEdS La Source VD)/Lausanne, Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)/Fribourg, Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne, HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé/Sion et Viège
BSc en Technique en radiologie médicale	Haute école de santé Genève (HEdS-GE)/Genève, Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)/Lausanne
BSc en Psychomotricité	Haute école de travail social Genève (HETS-GE)/Genève
Filière d'études master	Lieux de formation
MSc ès Sciences infirmières	HES-SO Master/Lausanne, Université de Lausanne (UNIL)/Lausanne

Tableau 1 : hautes écoles qui offrent les filières du domaine Santé

La localisation des hautes écoles du domaine Santé sur le territoire de la HES-SO figure dans le schéma ci-après.

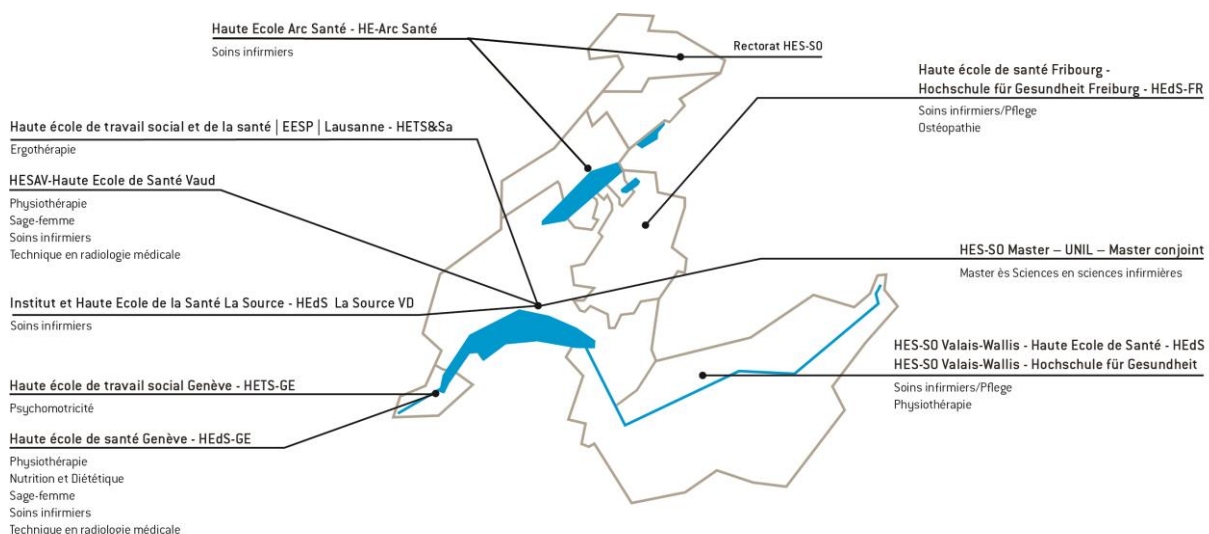


Figure 3 : Localisation des filières du domaine Santé de la HES-SO

Certaines des hautes écoles mentionnées dans le tableau ci-dessus et représentées sur le schéma ci-dessus offrent des filières d'études non mentionnées car ces dernières sont rattachées à un autre domaine.

Les enseignements du Master ès Sciences en Sciences infirmières (HES-SO – UNIL) sont dispensés par l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins (IUFRS) qui est rattaché à la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne.

Quelques particularités sont à relever en ce qui concerne les filières bachelor du domaine Santé :

- Il existe des filières monosites et multisites, tout comme des hautes écoles monofilières et multifilières.
- Le nombre de places étant limité, l'admission dans certaines filières est régulée sur la base d'une procédure spécifique pour chacune d'entre elles.
- La filière Sage-femme comprend une voie dite « initiale », dispensée à la HEdS-GE et une voie dite « seconde » dispensée à HESAV qui s'adresse à des titulaires d'un titre de Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ou d'un titre équivalent.
- La filière Soins infirmiers offre, dans certaines hautes écoles des formations en français, en allemand, bilingues et en cours d'emploi.
- La filière Physiothérapie offre une formation en français et une formation bilingue.
- La filière Ostéopathie offre une formation bilingue (français et allemand). Contrairement aux autres filières du domaine Santé, elle n'est pas professionnalisante au niveau bachelor, mais au niveau master.
- Les cantons de Berne (pour la partie francophone), du Jura et de Neuchâtel ont regroupé leurs hautes écoles sous le nom de Haute Ecole Arc Santé.

Chaque filière du domaine Santé de la HES-SO propose la voie de formation à plein temps. La filière Soins infirmiers offre également la possibilité de suivre la formation en emploi.

2.4.2. Formation continue

Les formations continues du domaine Santé aboutissent à un diplôme MAS, DAS ou CAS. Elles répondent aux besoins de la pratique professionnelle et permettent notamment la diffusion des nouvelles connaissances développées dans la recherche.

Selon les thématiques, certaines offres de formations continues sont gérées conjointement par les domaines Santé et Travail social de la HES-SO⁹.

2.4.3. Recherche appliquée et Développement (Ra&D)

La Ra&D réalisée dans les hautes écoles du domaine Santé est soutenue par la HES-SO.

Sept unités ou départements de recherche sont répartis dans les différentes hautes écoles.

Ses finalités sont :

- développer des savoirs propres au domaine et aux filières du domaine Santé tout en optimisant le transfert de ses résultats dans la formation ;
- développer des projets d'innovation dans la pratique professionnelle.

Ses thèmes prioritaires sont :

- évolution démographique ;
- dispositifs socio-sanitaires ;
- développement et évaluation d'outils et de compétences cliniques et techniques ;
- prévention, promotion de la santé ;
- réhabilitation, réinsertion.

2.4.4. Prestations de services

Les prestations de services dans le domaine Santé consistent en la mise à disposition avec ou sans contrepartie financière des compétences des écoles à divers partenaires des milieux de la santé. Ceux-ci sont généralement des organismes ou des institutions publiques ou parapubliques. Les prestations sont :

- des enquêtes, des études ;
- des expertises et des évaluations ;
- du soutien au développement de projets ;
- de la supervision ;
- des enseignements et des conseils ;
- de la collaboration à des revues scientifiques ou professionnelles ;
- de la participation à des commissions, comité, etc.

2.4.5. Internationalisation, relations nationales et mobilité

L'internationalisation des formations du domaine Santé de la HES-SO a pour but de préparer les futur-e-s professionnel-le-s à travailler sur la scène internationale et dans un monde globalisé, ainsi que d'améliorer la qualité de la formation. Elle se traduit par un engagement des filières dans la transmission et dans la mise à disposition de savoirs mondialement reconnus. Elle implique des enseignements qui sensibilisent aux différences entre les pays en matière de santé et d'exercice des professions auxquelles les filières préparent. Elle invite le corps professoral à contribuer à la production et à la diffusion de connaissances intéressant les professions de la santé hors des frontières nationales.

⁹ Catalogue des formations continues domaines Santé et Travail social: <http://www.hes-so.ch/CMS/default.asp?ID=1678>

La collaboration consiste en des échanges bilatéraux avec d'autres établissements visant la mobilité de niveau universitaire qui permettent :

- à des étudiant-e-s d'effectuer une partie de leur cursus – cours et/ou stage – à l'étranger ;
- à des étudiant-e-s des écoles partenaires de venir étudier dans les filières suisses ;
- à des enseignant-e-s des filières du domaine Santé de la HES-SO de transmettre leur savoir dans les écoles partenaires ;
- aux étudiant-e-s et au personnel d'enseignement de bénéficier des apports du corps enseignant des partenaires.

Les échanges sont financièrement soutenus par la HES-SO et les écoles. Ils s'effectuent dans le cadre :

- du programme Erasmus//Lifelong Learning Programme ;
- d'université d'été ;
- d'accords bilatéraux avec des partenaires hors de l'Union Européenne (pays émergents et pays occidentaux).

Les écoles disposent d'un bureau/service des relations internationales en mesure de renseigner les étudiant-e-s et d'assurer le suivi des divers échanges, en rapport avec les services du Rectorat de la HES-SO.

Au niveau national, chaque filière collabore activement avec ses homologues en Suisse allemande et italienne au sujet des plans d'études cadres et des programmes, du développement des professions et des formations ainsi que de la politique de formation en général. Le domaine Santé de la HES-SO soutient un congrès national du domaine santé des HES suisses et diverses activités de promotion et de mise en visibilité de ses filières.

Le domaine Santé promeut et soutient financièrement la mobilité intrafilière ou interfilière des étudiant-e-s.

2.5. Projet « qualité » du domaine

Le domaine Santé accorde une grande importance à la dimension de la concertation avec les partenaires externes ainsi qu'avec les étudiant-e-s. Il est attendu au niveau des filières la mise en place de mécanismes de participation tant dans la construction des plans d'études cadres et des programmes que dans leur évaluation. De même, le domaine Santé encourage le développement de procédures d'évaluation régulière des enseignements par les étudiant-e-s.

D'autre part, les filières tiennent compte, dans l'actualisation des programmes et des enseignements, de l'évolution des conditions-cadres de la profession.

Au plan de la HES-SO, un système d'assurance qualité (en voie d'élaboration) servira de cadre visant à documenter, suivre, évaluer et améliorer les activités académiques et la conduite de l'institution, cela de manière continue et permanente. L'existence d'un système d'assurance qualité est une condition indispensable pour obtenir l'accréditation institutionnelle. Il permettra également de faciliter l'accréditation des filières d'études des professions de la santé, comme prévue dans la future Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan).

3. Principes régissant la formation dans le domaine Santé de la HES-SO

Les enjeux de la formation dans le contexte de Bologne sont rappelés dans le projet Tuning conduit par les milieux universitaires européens et ont été pris en compte dans l'élaboration des plans d'études cadres du domaine Santé.

Les formations dispensées dans les filières du domaine Santé de la HES-SO sont pertinentes pour la société car elles répondent aux besoins de santé présents et futurs de la population et s'ajustent au système sanitaire suisse. Divers éléments des plans d'études cadres ont fait l'objet de consultations avec les milieux professionnels employeurs et employés de manière à répondre à leurs attentes. Les formations favorisent ainsi l'employabilité des diplômé-e-s.

L'attractivité et l'adéquation de la formation pour les étudiant-e-s est renforcée par des plans d'études cadres qui ont été conçus pour permettre le développement de compétences professionnelles en privilégiant la cohérence des objectifs et des contenus des enseignements.

Les formations ont un haut niveau académique afin que les diplômé-e-s puissent faire face aux situations complexes dans lesquelles se trouvent les usagères et usagers du système de santé et à la très rapide évolution des savoirs scientifiques disponibles dans les diverses professions et aux tâches difficiles qui leur sont confiées. De plus, les formations du domaine Santé doivent relever les défis liés à la pénurie avérée en professionnel-le-s. Diverses études démontrent qu'un haut niveau de formation est étroitement corrélé avec la satisfaction et la rétention des professionnel-le-s dans leur emploi.

Les formations du domaine Santé de la HES-SO, dès les années 2000, ont développé un profil de praticien réflexif et praticienne réflexive et un positionnement d'agir en expert-e dans les curriculums de formations. En effet, la charge de travail est mieux supportée lorsque les outils de réflexion permettant de faire face adéquatement aux situations sont maîtrisés. Aujourd'hui, ce développement trouve son évolution dans le rôle d'expert-e attendu par les instances fédérales dans les profils de compétences développés par toutes les professions de la santé de niveau HES.

3.1. Des métiers de l'humain

Les professions auxquelles préparent les filières du domaine Santé appartiennent aux « métiers de l'humain ». Le contexte dans lequel elles s'inscrivent implique de prendre en compte trois facteurs essentiels :

- a) Le fait que les interventions et les pratiques dans les domaines socio-sanitaires ne permettent pas toujours de constater un effet immédiat et objectivable. Ces interventions font l'objet d'appréciations différentes, en lien avec des conceptions subjectives de la réalité sur laquelle elles prétendent agir. La pluralité des angles d'analyse et la capacité de décentration et de positionnement sont de ce fait indispensables.
- b) Le développement des fondements théoriques et épistémologiques sur lesquels s'appuient ces pratiques entraîne leur évolution rapide et nécessite une réactualisation permanente.
- c) Les contextes sociaux, économiques, culturels et politiques mouvants dans lesquels s'exercent ces professions impliquent que les finalités et contenus des interventions sont l'enjeu de transactions continues entre les différentes actrices et différents acteurs.

De plus, ces professions ont en commun de s'exercer auprès de personnes ou de groupes dans des situations qui ont, par conséquent, un caractère de singularité et de relative imprévisibilité. Cette particularité requiert des compétences spécifiques aux métiers de l'humain comme s'adapter aux circonstances, prendre en compte les potentialités des personnes, maîtriser son implication dans les situations.

3.2. Une formation d'adulte

Au sein du domaine Santé, à l'instar des formations qui respectent les attentes professionnelles et sociales, la part de l'étudiant-e comme acteur ou actrice de sa formation est fondamentale. Elle/Il est encouragé-e à exercer son autonomie, sa responsabilité et ses raisonnements à travers des choix influençant le déroulement et l'orientation de son parcours de formation ou des projets personnels stimulant sa motivation et son implication.

Envisager une formation d'adulte implique du point de vue de l'enseignant-e de prendre en considération un individu qui possède un vécu affectif et expérientiel – voire professionnel. Il est impératif d'en tenir compte pour une formation adéquate et efficace.

3.3. Une formation en alternance

La formation professionnelle, telle qu'elle est envisagée dans le domaine Santé de la HES-SO, ne vise pas seulement à préparer au travail, à un métier, mais bien à l'exercice d'une profession en permanente évolution.

L'alternance intégrative entre les temps de formation à l'école et sur le terrain constitue pour l'étudiant-e la possibilité d'être au contact très rapidement de la complexité des situations professionnelles. Le dispositif de formation vise à traiter les inévitables tensions nées de la confrontation des savoirs théoriques et des savoirs pratiques ainsi qu'à assurer la meilleure articulation entre eux. Il s'agit de travailler sur ces tensions et écarts pour développer une posture réflexive constante sur et dans l'action, constitutive d'une réelle professionnalisation.

La confrontation au milieu professionnel, dont les exigences sont évolutives en fonction de la progression de l'étudiant-e dans sa formation, est préparée, régulée, encadrée et soutenue en partenariat avec les institutions socio-sanitaires au travers d'un dispositif mis en place par la HES-SO : le dispositif de formation pratique. Ce dispositif représente une garantie de qualité de formation et des opportunités de collaboration avec les terrains.

3.4. Le dispositif de formation pratique

Le dispositif de formation pratique est fondé sur l'énoncé de la mission de formation pratique qui incombe à une institution qui reçoit les étudiant-e-s de la HES-SO, sa valorisation et son financement.

Le dispositif de formation pratique repose sur trois piliers :

1. Pédagogique : qui énonce la mission de formation pratique d'une institution relayée par la fonction de praticien formateur ou praticienne formatrice.
2. Organisationnel : qui pose les règles de la gestion indispensable au pilotage du réseau et au partage des informations entre institutions et hautes écoles.
3. Financier : qui indemnise les institutions pour l'encadrement des étudiant-e-s par le biais du fonds de formation pratique alimenté par les cantons romands et qui finance la formation des praticiennes formatrices et praticiens formateurs et leur perfectionnement.

Le dispositif de la formation pratique fixe deux niveaux de partenariat :

1. La Convention sur la formation pratique HES-S2 qui lie la HES-SO et un lieu de formation pratique. Elle précise les responsabilités respectives de la HES-SO et des institutions. En signant la Convention sur la formation pratique HES-S2, une institution s'engage non seulement à mettre des places de formation à disposition des étudiant-e-s mais aussi à assurer leur encadrement par des praticiennes formatrices et praticiens formateurs reconnu-e-s.
2. L'accord sur l'organisation de la formation pratique HES-S2 qui lie une haute école et un lieu de formation pratique. Il précise les conditions d'organisation de la formation des étudiant-e-s et inclut un contrat pédagogique tripartite, document signé pour chaque période de formation pratique, par l'étudiant-e, la praticienne formatrice ou le praticien formateur et l'enseignant-e qui suit l'étudiant-e.

Dans ce dispositif, le rôle de la praticienne formatrice ou du praticien formateur est essentiel. En effet, c'est elle/lui qui, grâce à son expérience clinique et à ses compétences à l'encadrement développées au travers d'une formation spécifique (CAS HES-SO de praticienne formatrice et praticien formateur), permet aux étudiant-e-s des filières du domaine Santé de la HES-SO de développer leurs compétences par le biais d'un encadrement de qualité assuré. La praticienne formatrice ou le praticien formateur est l'interface entre l'école et le terrain. Dans ce sens, elle/il est le relais indispensable de la formation théorique et pratique.

3.5. Une approche par compétences

La/Le professionnel-le de niveau de formation HES est appelé-e à faire face à des situations problématiques, complexes et difficilement prévisibles. Ses actions professionnelles font appel simultanément à un savoir spécialisé et à des méthodes d'action variées pour une intervention par essence singulière, parce que destinée à des êtres humains. Praticien réflexif ou praticienne réflexive, sa capacité d'analyse et de réflexion est mise à l'épreuve de façon inédite dans toute situation d'action en tant que capacité à penser et théoriser la pratique.

On ne peut donc plus considérer les pratiques des professions de la santé de niveau HES comme des applications de prescriptions, de savoir-faire techniques et de normes correspondant à des situations prédéterminées. Cette façon de comprendre et d'appréhender l'activité et la formation professionnelles à travers la diversité, la contingence et la complexité croissantes de leurs types d'intervention implique de recourir à la notion de compétence plutôt qu'à celle de qualification en vue de tâches délimitées. Il s'agit de porter l'accent sur la capacité d'analyser les situations dans leur évolution, d'en percevoir les particularités et d'adapter l'intervention professionnelle en fonction de la singularité et de l'imprévisibilité des personnes et des contextes.

3.6. Référentiel de compétences et rôles communs aux professions de la santé

Les référentiels de compétences des filières du domaine Santé ont été définis par la KFH¹⁰. Les étudiant-e-s disposent, au terme de leur formation, d'une part des compétences génériques valables pour toutes les professions de la santé de niveau HES et d'autre part des compétences spécifiques à leur profession.

¹⁰ Projet Compétences finales pour les professions de la santé HES

Les compétences génériques des professions de la santé HES ont été réparties en quatre catégories :

- a. Un savoir approprié aux défis de la politique de santé
 - Les professionnel-le-s de la santé HES connaissent les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de santé et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites.
 - Elles/Ils savent mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité, ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées.
- b. Une expertise professionnelle et des compétences méthodologiques
 - Les professionnel-le-s de la santé HES disposent des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
 - Elles/Ils sont initié-e-s aux méthodes de la recherche scientifique dans le domaine de la santé et à la pratique orientée vers l'Evidence-Based Practice.
 - Elles/Ils connaissent les déterminants qui maintiennent et favorisent la santé individuelle et de la population et elles/ils sont capables d'initier des mesures qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie.
 - Elles/Ils maîtrisent le raisonnement clinique et elles/ils sont aptes à élaborer des mesures qui s'insèrent de manière systémique dans la prise en charge et l'accompagnement de la personne.
 - Elles/Ils sont capables d'être des acteurs et actrices du système de santé qui garantissent la qualité de la prise en charge conformément aux spécificités et à la meilleure pratique de la profession.
- c. Un comportement professionnel et responsable
 - Les professionnel-le-s de la santé HES assument la responsabilité pour leurs actes et elles/ils reconnaissent et respectent leurs propres limites.
 - Elles/Ils démontrent un engagement envers les individus, la société et l'environnement par une pratique respectueuse de l'éthique et elles/ils respectent le droit à l'autodétermination des personnes.
 - Elles/Ils sont à même d'innover et de développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et elles/ils peuvent mener une réflexion permanente sur leur pratique qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie.
 - Elles/Ils sont aptes à participer à des travaux de recherches et à intégrer les données probantes dans la pratique professionnelle.
 - Elles/Ils pratiquent de manière autonome sur la base d'une évaluation professionnelle.
- d. Des aptitudes à communiquer, à interagir et à documenter
 - Les professionnel-le-s de la santé HES cherchent activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs et actrices du système de soins.
 - Elles/Ils sont capables de conduire une relation professionnelle appropriée envers les personnes et leur entourage et de les conseiller de manière appropriée.
 - Elles/Ils sont à même de présenter et documenter leurs actes de manière pertinente et à être compris-es par les autres et elles/ils connaissent des instruments eHealth pour la gestion des patient-e-s et des soins.

Les référentiels de compétences définissent les professions au travers de sept rôles communs à toutes les professions :

- expert-e ;
- communicateur ou communicatrice ;
- collaborateur ou collaboratrice ;
- manager ;
- promoteur ou promotrice de la santé ;
- apprenant-e et formateur ou formatrice ;
- professionnel-le.

Ces rôles sont à la base de la structuration des référentiels de compétences des formations HES dans le domaine Santé et sont harmonisés au niveau national.

Les référentiels de compétences finales sont validés par la KFH et représentent un consensus des milieux professionnels et de la formation. Ils ont fait l'objet d'une large consultation en leur sein.

3.7. Travail de bachelor

Dans l'ensemble des filières HES de la santé, la pratique scientifiquement fondée occupe une place importante. Chaque professionnel-le de la santé doit être en mesure de saisir l'importance du maintien de ses connaissances à jour pour la qualité de ses interventions et disposer des moyens méthodologiques permettant de chercher ces savoirs, de les analyser et de les transposer dans sa pratique. Chaque professionnel-le doit également saisir l'intérêt de la production de connaissances par des activités de recherche dont elle/il comprend la nature et auxquelles elle/il peut apporter une contribution. Enfin, chaque professionnel-le peut communiquer oralement et par écrit au sujet des activités réalisées.

Le travail de bachelor est l'occasion de s'initier concrètement à une démarche méthodologique de recherche et développement (learning by doing) en :

- élaborant un questionnement professionnellement pertinent ;
- cherchant des sources documentaires appropriées ;
- envisageant une méthodologie adéquate de production et d'analyse de données ;
- menant concrètement et modestement une telle démarche méthodologique ;
- tirant des conclusions de sa démarche pour sa profession ;
- rédigeant un document publiquement accessible.

3.8. Interprofessionnalité

Le domaine a porté une attention toute particulière à la formation interprofessionnelle compte tenu du contexte et des évolutions prévisibles des champs socio-sanitaires. Il s'est appuyé sur les travaux réalisés par le Canadian Interprofessional Health Collaborative (CIHC) en termes de définition de la collaboration interprofessionnelle et de référentiel de compétences en matière d'interprofessionnalisme¹¹.

Les compétences de collaboration interprofessionnelle reposent essentiellement sur les deux rôles de communicateur ou communicatrice et de collaborateur ou collaboratrice. Afin de tenir compte des parcours antérieurs des étudiant-e-s et de leurs expériences, les compétences en lien avec la collaboration interprofessionnelle seront développées durant les trois ans de formation, notamment dans un espace commun prévu dans les calendriers de toutes les filières du domaine Santé.

¹¹ CIHC : Référentiel national de compétences en matière d'interprofessionnalisme, février 2010

4. La filière Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme

4.1. Fiche signalétique de la filière

Nom :	Sage-femme
Titre :	Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme
Domaine d'études :	Santé
Profil :	Filière d'études généraliste de la périnatalité
Positionnement :	<p>Filière d'études en Suisse. Une des huit filières Bachelor du domaine Santé de la HES-SO. La formation Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme en Suisse est accessible par deux voies de formation : formation initiale et seconde. La formation initiale est organisée sur 3 ans et compte 180 ECTS ; la formation seconde se basant sur un Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ou équivalent se déroule sur 2 ans et reconnaît 60 ECTS du Bachelor en Soins infirmiers.</p> <p>Les deux formations sont reconnues au niveau des directives européennes (Directives Dir.2005/36/CE).</p>
Type :	<p>Filière d'études à plein temps</p> <p>Les deux voies de formations permettent l'obtention du diplôme Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme</p>
Durée :	6 semestres pour la formation initiale et 4 semestres pour la formation seconde.
Crédits :	180 ECTS

Formation seconde à valeur initiale :

Durée :	4 semestres au minimum et 8 semestres au maximum, sur la base d'un Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ou équivalent.
Crédits :	180 ECTS avec reconnaissance de 60 ECTS du Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ou équivalent soit 120 ECTS à acquérir en formation seconde.

Travail de bachelor :

Commun aux deux voies de formation, il est une initiation à une démarche de recherche et contribue à l'intégration de résultats scientifiques dans la pratique professionnelle. Il équivaut à 12 ECTS.

Hautes écoles et sites :

Haute école de santé Genève –HEdS-GE (Genève) pour la formation initiale
Haute Ecole de Santé Vaud –HESAV (Lausanne) pour la formation seconde

Institutions sanitaires :

La filière d'études bénéficie d'un accès privilégié aux réseaux sanitaires de l'ensemble des cantons romands en particulier les centres hospitaliers universitaires de Genève et Lausanne : les HUG et le CHUV.

4.2. Présentation de la profession

La sage-femme est un-e professionnel-le de santé responsable et garant-e de ses actes, centrée sur l'accompagnement de la femme durant toute la période de fécondité. Cet accompagnement vise à informer, éduquer et améliorer, maintenir et ou restaurer la santé sexuelle et la fécondité de la femme, ses conditions de grossesse, son accouchement et les suites de couches, ainsi que la santé du fœtus et du nouveau-né ou de la nouveau-née. Sa pratique comporte les actes nécessaires au diagnostic, à la surveillance de la grossesse et à la préparation à la naissance et à la parentalité, ainsi qu'à la surveillance et à la conduite de l'accouchement et des soins postnataux qui concernent la mère et l'enfant, y compris l'allaitement. Elle implique également les actes nécessaires à la prise en charge gynécologique des femmes. Enfin, elle inclut le partenaire, la famille et prend en compte l'ensemble des variables socio-économiques et biopsychologiques pouvant en influencer les processus et les issues.

Pratique professionnelle

La pratique des sages-femmes est régie par des lois qui précisent son champ d'exercice et d'autonomie. Ses compétences sont définies par le « référentiel des compétences finales pour les professions de la santé HES¹² », et incluent la charte éthique des sages-femmes de l'ICM¹³. Les sages-femmes exercent leur activité dans le respect du cadre légal et du code de déontologie de leur profession, en y intégrant le respect des droits des femmes, des enfants et de leur famille, dans une perspective éthique.

Les **relations** de la sage-femme avec les femmes et les familles se caractérisent par un partenariat fort permettant une acceptation mutuelle des responsabilités découlant de leurs choix conjoints. Les droits de femme et de la famille, advocacy, y sont mis en avant, et les sages-femmes incluent les femmes et leurs avis pour travailler avec les instances du système socio-sanitaire, afin de définir les besoins, les priorités et les prises en charges nécessaires. Les sages-femmes s'entraident et se soutiennent dans cette démarche et défendent la valeur de leurs paires.

Les **pratiques professionnelles** de la sage-femme sont caractérisées par un degré élevé d'autonomie et de responsabilité. Les sages-femmes accompagnent de manière autonome et globale les femmes, les partenaires, les nouveau-nés et nouveau-nées et les familles, dans le respect des diversités culturelles. Elles répondent à l'ensemble des besoins des femmes : physiques, psychiques, sociaux, spirituels et émotionnels dans toutes les situations et toutes les circonstances.

Afin d'assurer des soins de qualité, elles/ils maîtrisent les connaissances fondamentales relatives au processus de maternité, aux savoirs technologiques qui s'y rapportent, et elles/ils génèrent des données probantes et y réfèrent pour appuyer leur jugement clinique et intervenir avec discernement. Exper-t-es de la maternité, elles/ils sont les professionnel-le-s de premier recours pour les soins en périnatalité, maternité, gynécologie ; l'information, l'éducation pour la santé, la prévention et la promotion de la santé des femmes et des familles. L'éducation et la

¹² Rapport KFH (2009)

¹³ International Confederation of Midwives (2010 et 2011)

santé maternelle, sexuelle et reproductive, ainsi que l'éducation prénatale et la préparation à la parentalité en sont des éléments essentiels.

Les sages-femmes sont responsables de leurs décisions et de leurs actions et des effets en découlant, elles/ils pratiquent sous **leur responsabilité** propre le suivi de la grossesse, les accouchements, le suivi du post-partum et les prescriptions dans le cadre légal défini afin de garantir la sécurité des femmes et des nouveau-nés et nouveau-nées. Elles/ils assurent la prise en charge en collaboration des situations nécessitant l'intervention de la/du médecin ou d'autres professionnel-le-s dans le respect de leurs compétences. Elles/ils reconnaissent l'importance de la pratique interprofessionnelle et y contribuent à tous les niveaux. L'exercice professionnel des sages-femmes se fait dans tout le réseau de soins intra et extrahospitaliers, y compris à domicile et en maison de naissance.

Les sages-femmes sont responsables de la progression et de l'évolution de leurs connaissances professionnelles, et participent à leur développement et à leur partage au moyen de différents procédés.

L'évolution du contexte politique, économique et social s'est traduite par le développement de nouvelles structures plus adaptées à la demande des femmes et de la société dans laquelle elles/ils évoluent. Les sages-femmes y ont contribué de manière significative en promouvant une vision de la périnatalité basée sur l'éducation, la prévention et la promotion de la santé dans le respect des demandes et besoins des femmes et des familles. Elles/ils entendent continuer à jouer un rôle décisif dans la périnatalité et dans la politique publique en tant que professionnel-le de premier recours.

Formation HES

L'évolution des systèmes de formation a vu les professions de la santé passer au niveau tertiaire avec l'ouverture des HES (hautes écoles spécialisées). La formation des sages-femmes y est positionnée depuis 2002, date de l'ouverture de la formation initiale dans la HES-SO. La formation seconde a suivi en 2004. Un partenariat européen a permis le développement d'un Master en Midwifery, qui donne accès à un titre de « European Master of Science in Midwifery »¹⁴. D'autres formations post graduées HES ou universitaires sont également accessibles en Suisse et en Europe pour construire un projet professionnel dans la pratique (CAS), l'enseignement ou la recherche (master, doctorat).

Les formations HES sont construites sur le modèle de Bologne, et les trois niveaux qui la constituent sont : bachelor, master et doctorat. Le niveau bachelor se caractérise par une visée professionnalisante, ce qui définit son organisation en alternance intégrative, et le développement de la pratique réflexive durant la formation. La pratique réflexive vise une articulation intégrée dans la pratique de la théorie, permettant de faire face et de répondre à la complexité des situations de soins rencontrées. La formalisation d'un dispositif de formation pratique assure la continuité entre théorie et pratique professionnelle, par un accompagnement continu des étudiant-e-s sur les terrains. La pratique réflexive alimente également l'utilisation des résultats de recherche dans les soins, la recherche clinique et l'approche interdisciplinaire. Ces différents éléments concourent au développement de partenariats avec d'autres hautes écoles, les associations professionnelles et celles d'usagères et usagers, ceci sur les plans national, européen et international.

¹⁴ European Master in Midwifery : <http://campus.hesge.ch/mastermidwifery/welcome.html>

Le titre de Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme est reconnu au plan national et international, et permet l'exercice professionnel à titre salarié ou indépendant, dans différentes structures et contextes. L'exercice professionnel est réglementé par des lois cantonales, et l'accès à la pratique indépendante requiert deux ans d'exercice professionnel à plein temps comme salariée, ou deux ans d'assistantat auprès d'une sage-femme indépendant-e.

D'autres carrières professionnelles sont possibles : cadre dans différentes structures socio-sanitaires publiques ou privées, enseignement à différents niveaux, et recherche.

Les prestations des sages-femmes sont reconnues et remboursées par la LAMal, selon les prescriptions et barèmes en vigueur.

Historique et perspectives

La pratique sage-femme est consubstantielle à l'existence des femmes, mais sa professionnalisation date du XVIIIème siècle en Suisse. Initiée par des médecins pour diminuer la mortalité périnatale essentiellement liée à un manque de connaissances mais également assurer les accouchements dans les différentes catégories de la population, la profession s'est développée en corollaire aux progrès de la médecine, et plus spécifiquement de l'obstétrique. La professionnalisation de la pratique sage-femme, son positionnement dans le système socio-sanitaire et la reconnaissance du champ d'autonomie des sages-femmes ont permis une pratique clinique spécifique au champ de périnatalité, et le développement de connaissances et de compétences propres reconnues, recherchées et complémentaires à celles des gynécologues-obstétriciennes et gynécologues-obstétriciens.

La pratique professionnelle a poursuivi son évolution et les changements sociodémographiques, la diminution de la natalité ainsi que la médicalisation de la grossesse ont invité la sage-femme à étoffer son offre, mais également à mieux répondre aux attentes des femmes et des familles en matière de politique et d'accompagnement périnataux. Professionnel-le médical-e à responsabilité limitée, la sage-femme a développé son autonomie dans les différents champs de pratique, mais revendique une plus grande intégration et une meilleure visibilité dans les réseaux socio-sanitaires. Elle/Il devrait, comme d'autres professionnel-le-s de la santé, asseoir sa place de professionnel-le de premier recours, autant pour répondre aux demandes des femmes qui souhaitent des alternatives aux accompagnements de leur grossesse, et à leur possibilités d'accouchement qu'à une volonté de garder une vision ouverte du champ de la périnatalité, en proposant des prestations adaptées aux besoins et aux demandes des femmes et des familles. La complexité des situations périnatales demande un effort particulier aux sages-femmes dans l'utilisation des ressources des femmes ; empowerment, et dans la défense de leurs droits et de leurs choix : advocacy, ceci dans une perspective de pratique interprofessionnelle.

Par ailleurs, l'évolution démographique du personnel de santé ainsi que les pressions liées à leurs coûts et à leur maîtrise, modifient les pratiques et le paysage des réseaux de soins, et offrent aux sages-femmes, comme à d'autres professions, des opportunités de développement professionnel légitimées par un haut niveau de formation et les recherches cliniques dans le champ propre.

4.3. Concept de formation de la filière

La maternité et la périnatalité constituent un contexte de **professionnalisation de nature complexe**, l'évolution ne pouvant jamais y être totalement prévisible. Il y a complexité parce que les paramètres à prendre en compte sont nombreux, les connaissances à mobiliser sont multiples, les incertitudes permanentes. En réponse à cette exigence professionnelle d'autonomie et de décision, la filière a construit un référentiel de compétences sur la base d'une analyse de l'exercice professionnel de la sage-femme et des responsabilités auxquelles elle/il est confronté-e au quotidien. Ce référentiel inclut le cadre de compétences CanMEds¹⁵ et l'a adapté aux exigences de formation et d'exercices professionnels des sages-femmes.

Les sages-femmes sont des professionnel-le-s de la périnatalité qui sont capables de :

- Prendre en charge les femmes, les nouveau-nés et nouveau-nées et les familles sur la base de connaissances spécifiques quels que soient les contextes et les situations rencontrées, de manière autonome et responsable.
- Respecter le choix des femmes et les associer aux décisions et aux processus de mise en œuvre des soins conjointement choisis.
- Asseoir leurs décisions professionnelles et leurs orientations et sur des références scientifiques pertinentes en adéquation avec les situations rencontrées.
- Travailler dans une perspective interprofessionnelle en contribuant au respect des processus et des cadres posés.
- Actualiser leurs connaissances et leurs pratiques en prenant en compte l'évolution des connaissances et des contextes et en utilisant des ressources leur permettant leur actualisation intellectuelle, professionnelle et personnelle.

Situations de complexité réduite	Situations de haut niveau de complexité
Pas de problème de santé actuel/connu pour la mère et/ou l'enfant	Problème de santé pour la mère et/ou l'enfant
Évolution prévisible avec un haut degré de certitude	Indices et/ou informations partiels ou non disponibles
Situation psychologique stable	Évolution du/des problèmes(s) non prévisible
Tâches/interventions professionnelles familières	Situation psychosociale problématique
Équipe de soins présente	Pas de solution standardisée
Rapport au temps normal	Equipe de soins absente/réduite
	Rapport au temps problématique

Source : E. Morin et bureau de pédagogie médicale de la faculté de médecine de Brest

¹⁵ Le collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (2005)

La formation a été construite sur la base de cadres de référence prenant en compte les dernières connaissances liées la périnatalité qui permettent la prise en charge de la complexité du domaine d'exercice professionnel des sages-femmes :

- Les standards globaux pour la formation initiale des infirmières et infirmiers et des sages-femmes et les directions stratégiques pour les services infirmiers et sages-femmes édictés par l'OMS qui permettent une mise en concordance de la formation avec les exigences internationales.
- Les normes globales pour la formation et la pratique des sages-femmes édictées par l'ICM.
- Les données épidémiologiques relatives à la santé des femmes et des familles qui permettent l'orientation des soins.
- Une approche centrée sur la personne qui prend en compte chaque femme dans ses spécificités et ses besoins propres, sans jugement, avec respect et dans le but de participer à son développement et à sa santé.
- L'Evidence Based Midwifery qui légitime une approche clinique scientifique actualisée, respectueuse des choix des femmes et des ressources de l'environnement.
- L'intégration de la pratique du clinical assessment (examen clinique) spécifique à la prise en charge sage-femme.
- Les cadres éthiques nécessaires à un jugement éclairé et respectueux du droits des femmes, des enfants et des familles.
- Les nouvelles directives européennes sur la reconnaissance des qualifications professionnelles Dir.2005/36/CE, afin de garantir la reconnaissance de la formation au niveau national et international européen.

La HES-SO offre deux voies de formation pour devenir sage-femme : les voie initiale et voie seconde. Ces deux voies de formation sont basées sur le même référentiel de compétences, et le titre obtenu est identique.

Dans la voie de formation initiale sage-femme, les compétences de niveau bachelor sont développées à partir des connaissances et des compétences acquises par les étudiant-e-s dans leur formation et expériences antérieures telles que les maturités gymnasiales avec modules complémentaires, les diplômes CFC avec maturité professionnelle, des diplômes ES dans le domaine de la santé ou des maturités spécialisées santé. A l'entrée en bachelor, tou-te-s les étudiant-e-s sont en possession d'une maturité ou d'un titre jugé équivalent.

Dans la voie seconde à valeur de formation initiale, la formation s'adresse à des étudiant-e-s qui sont déjà au bénéfice d'un diplôme HES/Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers (ou équivalent). De ce fait, les compétences spécifiques finales de niveau bachelor sont développées à partir des compétences acquises par les étudiant-e-s durant leur formation bachelor en soins infirmiers antérieure.

Si les compétences finales acquises sont les mêmes, la voie pour y parvenir est différentes car les acquis de départ sont différents. Les programmes de formation tiennent compte de ces différences en proposant un déroulement de la formation adapté au profil des candidat-e-s entrant-e-s. Relevons l'intérêt de proposer les deux voies de formation qui s'inscrit dans la politique de Long life Learning et participe à la reconnaissance de formations et d'expériences antérieures.

Il s'agit dès lors de développer dès le début de la formation des compétences qui permettront une participation éclairée des étudiant-e-s à la gestion pertinente des situations obstétricales et périnatales.

4.3.1. Compétences spécifiques de la filière Sage-femme

Selon la KFH (2009) : « les compétences spécifiques à chaque profession sont définies pour chaque profil professionnel en tenant compte des normes reconnues sur le plan international. Elles déterminent les aptitudes, les compétences et les connaissances nécessaires à l'obtention d'un bachelor ou d'un master et délimitent ainsi l'étendue de l'exercice de la profession.»

A. Rôle d'expert-e sage-femme

En tant qu'expert-e-s, les sages-femmes conduisent les activités spécifiques à leur profession et assument, au sein du système socio-sanitaire, le leadership dans leur domaine de compétences. Dans ce cadre, elles/ils énoncent des jugements cliniques et prennent des décisions.

Compétence Ab1 :

Elles/ils prennent des décisions de manière autonome et assument la responsabilité du soutien, du maintien et de la restauration des processus de santé physiologiques durant les périodes de la maternité, de la construction de la famille, ainsi que durant toutes les étapes de vie marquées par des changements de santé propres aux femmes.

Compétence Ab2 :

Elles/ils détectent, sous leur propre responsabilité, les écarts de la norme durant la période de fertilité et de périnatalité, et assument la mise en place d'actions efficaces pour la promotion et le maintien de la santé.

Compétence Ab3 :

Elles/ils détectent les processus pathologiques, argumentent leurs actions autonomes et spécifiques, et assument en collaboration interprofessionnelle les interventions de soins diagnostiques, thérapeutiques et palliatives.

Compétence Ab4 :

Elles promeuvent avec efficacité les composantes physiologiques des processus déviants de la norme.

B. Rôle de communicateur ou communicatrice

En qualité de communicateurs et *communicatrices*, les sages-femmes favorisent une relation de confiance dans leur environnement et transmettent des informations de manière ciblée.

Compétence Bb1 :

Elles/ils pratiquent une communication centrée sur la personne pendant la période de fertilité des adolescentes, des femmes et des familles, en renforçant leur autonomie et leur autodétermination par une relation de confiance et une transmission d'informations pertinentes, basées sur des données probantes.

Compétence Bb2 :

Elles/ils accompagnent la femme, le partenaire, le fœtus, le nouveau-né ou la nouveau-née, le couple et la famille dans la continuité, pendant les périodes de préconception, de grossesse, durant l'accouchement, les suites de couches, le post-partum et l'allaitement.

Compétence Bb3 :

Elles/ils maintiennent la communication même dans des situations à évolution rapide qui nécessitent des décisions immédiates, en incluant toutes les personnes concernées et en garantissant la qualité du processus décisionnel.

Compétence. Bb4 :

Elles/Ils utilisent les techniques et les technologies de communication adaptées à la situation, s'expriment dans un langage accessible et emploient de manière ciblée des outils méthodologiques et didactiques pour transmettre des informations.

C. Rôle de collaborateur ou collaboratrice

En tant que collaborateurs et collaboratrices, les sages-femmes participent efficacement à l'activité d'une équipe interdisciplinaire et interprofessionnelle.

Compétence Cb1 :

Elles/Ils conduisent une collaboration professionnelle et interprofessionnelle efficace dans le champ socio-sanitaire en tenant compte des compétences de chacun pour une offre en soin optimale auprès des femmes, des enfants et de la famille, tout en affirmant leur rôle professionnel.

Compétence Cb2 :

Elles/Ils créent un réseau de soins autour de la femme, du couple et de la famille sur la base des vulnérabilités identifiées. Elles/Ils les coordonnent en collaboration avec d'autres expert-e-s, tout en veillant à une relation de symétrie.

D. Rôle de manager

En tant que managers, les sages-femmes exercent leur leadership professionnel en contribuant à l'efficacité des organisations tout en développant leur carrière professionnelle propre.

Compétence Db1 :

Elles/Ils dirigent et organisent avec efficacité et efficience les ressources humaines, logistiques, financières et administratives à leur disposition afin d'offrir des prestations optimales à la femme, à l'enfant et à la famille, à l'équipe interdisciplinaire et à la société.

Compétence Db2 :

Elles/Ils évaluent et documentent en permanence et de façon systématique leur activité professionnelle, en se référant à des recommandations basées sur les données probantes. Elles anticipent leurs actions en fonction de leurs connaissances, expériences et intuition.

E. Rôle de promoteur ou promotrice de la santé (Health Advocate)

En tant que promoteurs et promotrices de la santé, les sages-femmes s'appuient sur leur expertise et leur influence de façon responsable pour promouvoir la santé et la qualité de vie des femmes et des collectivités.

Compétence Eb1 :

Elles/Ils s'engagent pour la prévention et la promotion de la santé de la femme, de l'enfant et de la famille, quelles que soient les composantes socio-culturelles.

Compétence Eb2 :

Elles/Ils encouragent la femme et la famille à être responsables de leur propre santé et de celle de leurs enfants et en renforcent leurs aptitudes propres.

Compétence Eb3 :

Elles/Ils participent à des programmes de promotion de la santé et de prévention.

F. Rôle d'apprenante et de formateur ou formatrice

En tant qu'apprenant-e-s et formateurs et formatrices, les sages-femmes démontrent, de manière continue, un engagement professionnel fondé sur une pratique réflexive, ainsi que sur l'utilisation, la création et la diffusion de données probantes.

Compétence Fb1 :

Elles/Ils analysent et conçoivent leurs propre processus de formation en argumentant, en questionnant, et en ancrant leurs décisions dans des données probantes pertinentes et spécifiques à la profession.

Compétence Fb2 :

Elles/Ils analysent les résultats scientifiques de manière systématique et critique, elles articulent expériences cliniques et données probantes et transfèrent efficacement ces acquis dans la pratique.

Compétence Fb3 :

Elles/Ils participent à des recherches appliquées dans leur domaine professionnel, en interdisciplinarité et en interprofessionnalité, et transmettent par des méthodes adéquates les savoirs et connaissances spécifiques sage-femme aux femmes, familles et équipes interprofessionnelles.

Compétence Fb4 :

Elles/Ils portent individuellement et collectivement un regard critique et réflexif sur la pratique professionnelle actuelle. Elles/Ils en identifient les questionnements, en détectent les lacunes et contribuent en permanence au développement de la profession.

G. Rôle de professionnel-le

En tant que professionnel-le-s, les sages-femmes s'engagent pour la santé et la qualité de vie de la femme et de la société, se forgent une éthique personnelle et une éthique partagée, et prennent soin de leur propre santé.

Compétence Gb1 :

Elles/Ils assument une responsabilité éthique dans des contextes socio-économiques et politiques variés et sont garant-e-s de la qualité de leurs prestations en faveur des femmes, des enfants et des familles.

Compétence. Gb2 :

Elles/Ils déterminent leurs actions à l'intérieur d'un cadre légal, reconnaissent et énoncent les limites de leurs compétences propres. Elles/Ils détectent les situations qui nécessitent une collaboration professionnelle avec d'autres acteurs et actrices du système de santé.

Compétence Gb3 :

Elles/Ils acquièrent en permanence des connaissances professionnelles actualisées et adaptent leurs pratiques à ces dernières.

Compétences Gb4 :

Elles/Ils défendent, auprès d'un large public, l'importance de leur profession et de son évolution. Elles/Ils s'engagent pour une pratique compétente et de haute qualité, adaptée aux besoins des femmes et des familles.

Scientificité et intégration des résultats de la recherche dans l'enseignement

L'évolution des pratiques professionnelles associées à l'augmentation et à l'élargissement des connaissances scientifiques implique une intégration de recherches dans l'enseignement.

- La scientificité des contenus du programme est garantie par l'utilisation des résultats de recherches issues des banques de données scientifiques.
- La participation des chercheurs et chercheuses à l'élaboration des programmes de formation et à l'enseignement permet la valorisation et l'utilisation des résultats de recherche dans l'enseignement.
- L'intégration dans l'enseignement des résultats de recherche effectués dans le champ professionnel étaye les savoirs scientifiques propres à la profession et renforce sa légitimité.
- La conduite de recherches appliquées en collaboration avec les professionnel-le-s des lieux de pratique garantit des réponses aux problématiques spécifiques de la pratique et permet l'évolution de la profession.
- La participation des étudiant-e-s aux recherches en cours conduites par les professeur-e-s permet une visibilité de l'importance et de la pertinence de la recherche pour le développement de bonnes pratiques.

4.3.2. Les domaines de formation

La filière Sage-femme a choisi le maintien des domaines de formation (élaborés en 2002 par toutes les filières de la santé) comme principe organisateur des contenus. Les regroupements thématiques facilitent les articulations de contenus et leur croisement avec les compétences spécifiques permet de donner une cohérence à l'organisation des modules.

Ce choix se justifie également par le fait que le déroulement des deux programmes, s'il n'est pas identique, doit offrir aux étudiant-e-s les mêmes ressources pour l'acquisition des compétences finales.

La répartition en pourcentage en regard du nouveau référentiel est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Domaines de formation (D)		Pourcentage dans le programme Bachelor 2012
D1	Interventions professionnelles Regroupe les enseignements et dispositifs de formation relatifs aux cadres conceptuels et à la méthodologie spécifique des diverses professions. Inclut des méthodologies variées comme la clinique (clinical assessment), l'observation les entretiens, la relation d'aide, la déontologie, l'éthique, la maîtrise de l'implication personnelle dans les actes professionnels.	20 %
D2	Professions, institutions et organisations Enseignements et dispositifs de formation relatifs au groupe et aux institutions auxquelles appartiennent les professionnel-le-s. Exploration de l'ensemble des questions de collaboration qui se posent entre les professions et les institutions différentes. Inclut les dimensions légales, historiques et organisationnelles des professions, l'organisation du travail et la collaboration, la gestion et l'administration.	10%
D3	Individus, cultures et sociétés Enseignements et dispositifs de formation relatifs au développement bio-psycho-social des individus, dialectique individu-société, strates et lignes de fracture d'une société donnée. Inclut la connaissance des différents cycles de vie des êtres humains dans leurs divers contextes.	10 %

D4	Problèmes sociaux et sanitaires, réponses institutionnelles Enseignements et dispositifs de formation relatifs aux problèmes et aux thèmes de politique socio-sanitaire examinés dans leur complexité : dimensions psychologiques, sociologiques, juridiques, philosophiques, idéologiques. Il permet la prise en compte des réponses institutionnelles concernant certaines dimensions de politique de santé publique.	10 %
D5	Sciences de la sante Enseignements et dispositifs de formation relatifs aux multiples déterminants de la santé, aux notions d'équilibre et de déséquilibre, incluant les savoirs contributifs nécessaires à une offre en soins ou une prise en charge spécifiques.	20 %
D6	Technologies et leurs fondements scientifiques Enseignements et dispositifs de formation relatifs aux diverses technologies utiles aux métiers considérés. Inclut la compréhension de leurs principes scientifiques et leur impact sur les pratiques professionnelles, y compris le E-Learning et le blended Learning.	10%
D7	Projet de formation et projet professionnel Enseignements et dispositif de formation relatif aux processus de formation dans la perspective d'un rapport réflexif à la formation et aux transformations qu'elle engendre à différents niveaux. Inclut l'acquisition d'outils facilitant l'apprentissage et la gestion du projet de formation.	20% dont le Bachelor thesis

Cette clé de répartition est commune aux deux voies de formation.

4.3.3. Principes pédagogiques et didactiques et recommandations

Les principes pédagogiques définissent les valeurs dans lesquelles seront ancrées les décisions en matière de stratégies pédagogiques et de choix didactiques des hautes écoles. Ils ont ainsi une dimension pragmatique puisqu'ils orientent les choix didactiques et une dimension normative en donnant lieu à des recommandations quant à leur mise en œuvre dans les programmes de formation des écoles. La filière Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme appuie ses choix sur le cadre défini par le domaine Santé de la HES-SO, les best practice de la KFH et sur le niveau des compétences finales visées. Pour rappel, le cadre de la HES-SO s'est prononcé en faveur d'une formation modulaire, une approche par compétence, une alternance intégrative compte tenu de la visée professionnalisante du niveau bachelor, et également d'une pédagogie d'adulte, incluant le système de créditation ECTS.

Afin d'assurer la construction des compétences dans le respect du cadre posé, les recommandations suivantes visent à orienter les choix des modalités pédagogiques et didactiques :

- approche par compétences et pratique réflexive : études et présentations de cas, analyse de pratiques, ateliers réflexifs sur la base de situations vécues ou fictives, débriefing des périodes de formation pratique, ateliers de pratique simulée de différents types ;
- approche intégrant les données probantes : travaux de modules incluant les résultats de recherche, analyse critique d'articles scientifiques, cours proposés par des chercheurs et chercheuses ou construits sur la base de résultats de recherches, bibliographies de base et complémentaires régulièrement mises à jour ;
- apprentissage autonome favorisé par la prise en compte des acquis de l'expérience, une approche centrée sur les besoins des étudiant-e-s, utilisation du E-Learning et du blended Learning, développement de projets personnels ;
- cours et journées intersites permettant aux étudiant-e-s des deux programmes de formation de se rencontrer et de travailler sur des thématiques emblématiques de la profession ;

- Les pratiques d'évaluation doivent permettre aux étudiantes la construction des compétences visées en fin de formation. Afin de permettre une progression maîtrisée de ce développement, des évaluations formatives doivent donner les repères nécessaires aux progrès réalisés et à réaliser. Les évaluations sommatives se doivent d'être en cohérence avec les modalités pédagogiques utilisées et le niveau de performance attendus, et les critères d'évaluation doivent être communiqués aux étudiant-e-s.

Des moyens d'évaluation diversifiés permettent une appréciation des compétences équitable.

4.3.4. Travail de bachelor

Le travail de bachelor est proposé à 12 ECTS en cohérence avec les HES Suisse alémaniques (BFH Berner Fachhochschule et ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften).

Il est commun dans les deux voies de par sa fiche module, ses documents d'évaluation et de notation et surtout de par les compétences développées qui sont identiques.

Le travail de bachelor vise une initiation à une démarche de recherche et le développement des compétences requises pour l'obtention du Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme. Ce travail se réalise dans le respect des principes éthiques et déontologiques de la recherche. Il permet au/à la diplômé-e bachelor d'utiliser la recherche dans sa pratique professionnelle quotidienne, il lui permet également d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la poursuite de son cursus de formation au niveau master.

Le travail de bachelor est un travail **d'initiation** à la recherche. Quelle qu'en soit la forme, il est attendu de son auteur-e qu'elle/il démontre un certain nombre de compétences par :

- l'élaboration d'un questionnement professionnellement pertinent ;
- un choix approprié et l'utilisation pertinente de références théoriques ;
- l'utilisation d'une méthodologie appropriée ;
- des capacités d'analyse et d'argumentation ;
- une mise en perspective fondée sur les résultats obtenus et les conclusions dégagées.

4.3.5. Formation pratique

La formation pratique représente 50% du Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme et ce pour les deux voies.

La profession est réglementée au niveau Suisse et cantonal et respecte les normes minimales tant quantitatives que qualitatives attendues par les directives européennes (Directives Dir.2005/36/CE et annexe 5).

De fait les places de stages sont gérées au niveau Suisse par les responsables des sites de formation : BFH, HESSO, ZHAW en ce qui concerne la filière Sage-femme.

Au niveau romand, la gestion, l'évaluation, les documents de formation sont communs.

Ces modules de formation pratique peuvent se dérouler en Suisse et à l'étranger pour une partie du cursus. Les parcours discutés individuellement offrent une souplesse dans la construction du cursus ainsi que des opportunités de développer des pratiques professionnelles innovantes tout en respectant le cadre des exigences posées pour l'acquisition des compétences requises pour l'obtention du titre.

Les partenaires de la formation pratique sont consulté-e-s régulièrement et la filière organise depuis 2006 deux rencontres annuelles avec les différents acteurs et différentes actrices (praticiennes formatrices et praticiens formateurs, professionnel-le-s mais aussi responsables d'unités).

Le temps de formation pratique permet à l'étudiant-e l'acquisition des compétences définies par le référentiel et la **réalisation du nombre d'actes requis par l'Union européenne** (pour avoir un titre professionnel euro compatible).

Les étudiant-e-s des deux sites doivent attester de la réalisation au niveau attendu des pratiques obstétricales.

La formation pratique prend la forme de l'alternance intégrative : les deux sites de formation et les institutions socio-sanitaires concourent ensemble à l'acquisition des compétences de l'étudiant-e. Il y a un projet pédagogique partagé, d'autant que les partenaires sont lié-e-s de manière contractuelle par le dispositif de formation pratique qui garantit l'articulation entre théorie et pratique, ainsi que les conditions nécessaires au développement des compétences professionnelles. Les apprentissages théoriques, pratiques, méthodologiques s'effectuent aussi bien sur le lieu de stage que dans le site de formation. Cette formation en alternance intégrative se caractérise par :

- une approche réflexive des situations ;
- le développement de l'autonomie ;
- la capacité d'adaptation à la diversité des situations ;
- la négociation tripartite des contrats pédagogiques de stage ;
- la concertation permanente des acteurs et actrices ;
- un dispositif d'évaluation impliquant tou-te-s les acteurs et actrices.

Le temps de formation pratique permet à l'étudiant-e de passer dans les lieux où s'exerce la profession de sage-femme : service de consultations de grossesse, service hospitalisation de grossesse à hauts risques, salle d'accouchement en milieu universitaire et régional, service de post-partum, service de néonatalogie. De même, en ce qui concerne la pratique en réseau, indépendante en cabinet et à domicile.

Le dispositif de formation pratique de la HES-SO (convention-accord cadre) permet d'assurer un encadrement sur les lieux de pratique par les praticiennes formatrices et praticiens formateurs. Chaque période de formation pratique se réalise sur la base d'un contrat pédagogique tripartite. L'évaluation sommative des modules de formation pratique est assurée par les praticiennes formatrices et praticiens formateurs.

La présence en stage est obligatoire. Toute absence doit être compensée. Les horaires peuvent s'aligner sur les horaires des professionnel-le-s du lieu de formation pratique (décision du site de formation). En fonction du lieu de formation pratique, les étudiant-e-s peuvent être appelé-e-s à travailler en horaire irrégulier, de nuit ou de week-end.

4.4. Structure des études

La filière Sage-femme se caractérise par une offre de deux programmes distincts qui amènent aux mêmes compétences finales et au même titre : la formation initiale et la formation seconde. La formation initiale est d'une durée de trois ans, alors que la formation seconde dure deux ans. Les deux formations sont néanmoins structurées de façon similaire dans leur organisation et leur déroulement.

Les deux programmes de formation respectent le cadre des directives européennes (Directives Dir.2005/36/CE et l'annexe 5).

La construction des programmes respecte par ailleurs les recommandations du best practice des hautes écoles spécialisées CSHES.

Spécificités de la filière voie initiale

Sise dans une école multi site l'étudiant-e bénéficie d'un environnement et d'un enseignement interdisciplinaire. Par ailleurs, tou-te-s les étudiant-e-s admis-es en formation initiale sont au **minimum** au bénéfice de l'expérience d'une année santé. Une culture de la multidisciplinarité est ainsi mise en place très tôt facilitatrice d'un travail futur en réseau. Par ailleurs les étudiant-e-s partagent aussi des enseignements proposés au CMU : Centre médical universitaire, (anatomie et physiologie) et des cours communs sont initiés dès la rentrée 2012 avec les étudiant-e-s de médecine.

Des objectifs de niveaux sont clairement définis par année pour la formation pratique. Tous les rôles et compétences sont abordés chaque année mais à des degrés différents.

La 1^{ère} année bachelor permet l'acquisition des fondements nécessaires à la pratique de la profession de sage-femme, à l'évaluation des situations et à la pratique de soins de base.

Ces connaissances de base permettent d'asseoir la spécificité des soins sage-femme et de développer la construction de l'identité professionnelle ainsi que la prise en charge de situation de complexité réduite de la mère et de l'enfant.

Elle met l'accent sur l'acquisition de connaissances cliniques (rôle d'expert-e) permettant à l'étudiant-e de développer celles-ci en situation de faible complexité et ce, dans tous les domaines d'exercice de la sage-femme (prénatal, salle d'accouchement, post-partum, néonatalogie et gynécologie-chirurgie). L'intégration des expériences de formation pratique permet à l'étudiant-e de s'exercer à la pratique réflexive et d'accéder au jugement clinique dans des situations simples. Les compétences collaboratives et de communication (rôles de communicateur ou communicatrice et collaborateur ou collaboratrice) sont également développées.

La 2^{ème} année bachelor se centre sur la promotion de la santé en périnatalité (rôle de promoteur ou promotrice de la santé et rôle d'apprenant-e et formateur ou formatrice), toujours combinée à une dimension clinique se complexifiant avec l'introduction des pathologies dans les situations de soins. De fait, l'étudiant-e articule des connaissances plus pointues et les met en lien avec les situations rencontrées afin d'affiner son jugement clinique. La physiologie obstétricale est abordée dans une pratique de plus en plus autonome. Le travail se poursuit sur l'acquisition des compétences de collaboration entre professionnel-le-s et de communication avec les femmes et les familles. Elles impliquent le partage des connaissances et de l'information, l'intégration de la culture et de l'environnement. La complexité des situations augmente.

La 3^{ème} année bachelor permet plus particulièrement le développement de l'articulation des connaissances dans des situations cliniques complexes d'un point de vue médical et psychosocial. Les compétences professionnelles s'étoffent grâce à un accent mis sur l'autonomie et la responsabilité au sein du système de santé. Est attendue une maîtrise de la pratique professionnelle en situation physiologique ainsi qu'une capacité de travailler en réseau et/ou sous en délégation en cas de pathologie.

Chacun des sept rôles est travaillé tout au long de la formation, mais l'accent sur chacun d'eux s'intensifie en fonction de l'acquisition des compétences liées au niveau taxonomique. Durant l'entier de la formation, l'étudiant-e construit son rôle professionnel en intégrant l'esprit scientifique dans son jugement clinique (enseignement de la recherche, participation à la recherche), en ayant une attitude réflexive et en s'appropriant le cadre légal ainsi que le code de déontologie de la profession.

Spécificités de la filière voie seconde

La formation seconde menant au Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme tient compte de différents paramètres dans la construction de son programme. En effet, les étudiant-e-s qui suivent ce cursus ont déjà des connaissances et des compétences issues de leur formation d'infirmière.

En périnatalité, la période allant des premières règles à la ménopause les processus sont à priori physiologiques et devraient se dérouler dans les conditions les plus proches d'un état de bonne santé. Cependant, il n'est jamais possible d'écarter complètement une évolution dommageable qui peut survenir à n'importe quel moment, de manière plus ou moins brutale à n'importe quelle étape des différents cycles de la femme, et plus spécifiquement pendant la grossesse. Il s'agit donc de développer, dès le début de la formation, des compétences qui permettront aux étudiant-e-s une participation éclairée et une gestion pertinente des situations. Ces spécificités nous ont amené à travailler la progression de la formation en intégrant les acquis de la formation antérieurs des étudiant-e-s, et en considérant que toute situation périnatale est complexe en soi, l'évolution ne pouvant jamais être totalement prévisible. La première année de formation permet le développement de connaissances et de compétences nécessaires à la prise en charge des situations d'un niveau de complexité réduite de manière autonome, la deuxième année se centre sur les connaissances et compétences permettant la prise en charge des situations ayant un haut niveau de complexité.

La première année de formation se centre et développe les éléments suivants :

- Connaissances générales relatives à la femme et à l'enfant, à la famille et la santé, sur les plans biophysologiques et psychoaffectifs.
- Connaissances et compétences professionnelles génériques de la sage-femme permettant l'accompagnement des situations emblématiques de la périnatalité à un niveau de complexité réduite.
- Développement d'une conception de l'art de la sage-femme, du rôle professionnel, construction de l'identité professionnelle.

La deuxième année de formation permettra de compléter les connaissances et compétences permettant la prise en charge de toutes les situations, y compris celles d'un haut niveau de complexité :

- Connaissances des problèmes de la femme, de l'enfant et de la famille sur les plans bio-pathologiques, psychopathologiques et des déséquilibres socio-économiques.
- Connaissances et compétences spécifiques de la sage-femme permettant d'accompagner l'ensemble des situations complexes dans le champ professionnel.
- Connaissances des problèmes socio-sanitaires en lien avec la population-cible et le champ professionnel.
- Développement d'une approche critique de la profession.
- Participation à la recherche.

Chacun des sept rôles est travaillé tout au long de la formation, mais l'accent sur chacun d'eux s'intensifie en fonction de l'acquisition des compétences liées au niveau taxonomique. Durant l'entier de la formation, l'étudiant-e construit son rôle professionnel en intégrant l'esprit scientifique dans son jugement clinique, en ayant une attitude réflexive et en s'appropriant le cadre légal ainsi que le code de déontologie de la profession.

4.5. Calendrier académique

Chaque année de formation est divisée en 2 semestres :

- semestre d’automne de la semaine 38 à la semaine 7 comprenant 2 semaines de vacances à Noël.
- semestre de printemps de la semaine 8 à la semaine 37 comprenant 1 semaine de vacances.

Chaque site de formation de la filière organise les 4 semaines de vacances d’été consécutives selon les demandes et directives locales (cantonales).

Chaque année académique compte 7 semaines de vacances.

L’année académique compte :

- des périodes de cours enseignements à l’école ;
- des périodes de formation pratique ;
- des périodes d’interruption de cours ;
- des périodes d’examens et remédiations ;
- des périodes de mobilité intersites. Deux semaines par an (les semaines 2 et 3) sont communes à toutes les filières du domaine Santé de la HES-SO afin de permettre des activités interprofessionnelles ;
- l’organisation de la formation de la filière sur les 2 sites permet la rencontre des étudiant-e-s dans des périodes ;
- l’année académique est organisée avec des alternances entre formation théorique et formation pratique. Le temps de formation théorique se répartit de la manière suivante : cours face à face, travail accompagné et travail individuel.

Plan des formations initiale et seconde

Formation initiale																																																				
Semestre automne																			Semestre de printemps																																	
Semaines	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37
BSC1																	A	A																																		
BSC2																A	A																																			
BSC3																A	A																																			
Formation seconde																																																				
BSC1																																																				
BSC2																	A	A																																		

vacances stage activités interprofessionnelles cours

Le plan des formations initiale et seconde est donné à titre indicatif. Il permet une répartition harmonisée des périodes de formation pratique, et une utilisation optimale de ces périodes.

Des périodes de travail personnel individuel permettent le processus d’intégration des connaissances et des compétences par les étudiant-e-s.

Le plan des remédiations est annuel et il permet aux étudiant-e-s d’organiser leur travail. Les sessions de remédiation sont organisées par site.

4.6. Organisation modulaire

Chaque école définit l'organisation des modules de son programme en fonction du cadre fixé par la filière. Les modules sont en principe répartis sur une base semestrielle, afin de faciliter la mobilité des étudiant-e-s et professeur-e-s, tant nationale qu'internationale.

Les éléments suivants sont constitutifs du cadre pour la construction des modules de formation :

- Objectifs généraux pour chaque année de formation.
- Compétences et contenus concernés.
- Répartition des crédits par année de formation.
- Taille des modules.
- Type et niveaux des modules selon les Best Practice.

4.6.1. Catégorisation des modules

Les modules se présentent sous deux formes : en bloc ou filé. Ils comptent entre 3 et 12 ECTS. Les modules permettent le développement de plusieurs compétences et de plusieurs rôles.

Chaque module fait l'objet d'une fiche énonçant :

- le titre du module et le code du module ;
- le type de module (C – Core course, R – Related course, M – Minor Course) ;
- le niveau du module (B – Basic level course, I – Intermediate level course, A – Advanced level course, S – Specialized level course);
- les pré-requis ;
- l'année académique et semestre d'études ;
- le nombre de crédits ECTS ;
- les noms de la/du responsable du module et des enseignant-e-s ;
- les objectifs du module et les compétences qu'il vise ;
- les contenus ;
- les méthodes d'enseignement et d'apprentissage ;
- Une bibliographie générique et spécifique ;
- Les modalités d'évaluation et de validation, de remédiation et de répétition ;
- la langue d'enseignement.

Catégorisation des modules : niveau et typ.

- Les Core courses sont les modules spécifiques sage-femme
- Les Related courses sont les modules des disciplines de références.
- Les Minor courses sont les modules optionnels, et ne sont pas proposés en formation bachelor.
- Les Basic level course sont les modules de bases de la formation et de méthodologie.
- Les autres niveaux ne sont pas proposés en formation bachelor.
- Tous les modules des deux voies de formation sont obligatoires.
- Les modules, exception faite de celui du bachelor thesis, vont de 3 à 12 ECTS.

4.6.2. Répartition des crédits

Les crédits sont attribués sur la base du croisement entre les rôles et les compétences spécifiques et génériques de la filière, et des pourcentages définis pour les différents axes de formation, selon la clé de répartition proposée en page 12 et 13, ceci dans chacun des deux programmes.

Tableau récapitulatif croisant les compétences aux axes de formation (domaines et thèmes)	
Compétences génériques	Domaines et thèmes
a) Savoirs appropriés aux défis de la politique de santé	D1 - D2 - D3 - D4 - D5 - D6
b) Expertise professionnelle et compétences méthodologiques	D3 - D4 - D5 - D7
c) Comportement professionnel et responsable	D1 - D2 - D3 - D7
d) Aptitudes à communiquer, interagir et documenter	D1 - D2 - D3 - D6 - D7
Compétences spécifiques	Domaines et thèmes
1. Rôle d'expert-e	D1 - D2 - D3 - D4 - D5- D6 - D7
2. Rôle de communicateur ou communicatrice	D2 - D5 - D6
3. Rôle de collaborateur ou collaboratrice	D1 - D3 - D5 - D6
4. Rôle de manager	D1 - D4 - D5 - D7
5. Rôle de promotrice de la santé (health advocate)	D1 - D2 - D3 - D4 - D7
6. Rôle d'apprenant-e et de formateur ou formatrice	D1 - D5 - D7
7. Rôle de professionnel-le	D1 - D2 - D5 - D7

Acquis de la formation initiale en soins infirmiers dans la formation voie seconde de sage-femme

60 crédits ECTS sont reconnus de la formation Bachelor of Science HES-SO en Soins infirmiers ou équivalents réalisés.

Cette reconnaissance intègre les éléments suivants :

- Sciences de la santé : connaissances de biologie, d'anatomie, physiologie, physiopathologie, pharmacologie, clinique et jugement clinique, éthique clinique, santé publique.
- Sciences humaines : psychologie, sociologie, pédagogie, anthropologie, droit.
- Méthodes démarches et outils : recherche et traitement de l'information, statistiques de base, méthodes de recherche, Evidence-Based Medicine.
- Habiletés cliniques : connaissances et habiletés cliniques des soins de base et techniques, soins pré et postopératoires, prélèvements.
- Formation pratique : connaissance des institutions sanitaires, déontologie, fonctions et rôles.

4.7. Mobilité et internationalisation

La filière applique le système ECTS (European Credit Transfer System) qui permet la comparabilité des programmes d'études en Europe et accroit, en offrant une comparabilité des acquisitions, l'attractivité de l'espace national et international d'enseignement. L'ensemble des éléments constitutifs du programme de formation sont crédités (formation théorique, formation pratique, travail de bachelor, projets indépendants). L'évaluation des prestations fournies par les étudiant-e-s est validée au moyen de l'échelle de notation ECTS. Ce système en application dans l'ensemble des hautes écoles suisse et dans la plupart des hautes écoles européennes permet une mobilité simplifiée, validée et créditée.

Mobilité nationale

La filière Sage-femme offre des possibilités de mobilité nationale : les étudiant-e-s peuvent réaliser des périodes de formation pratique dans une autre région linguistique.

Mobilité internationale

La filière permet également des périodes de mobilité internationales ainsi que des échanges internationaux. Les programmes ont intégré ces périodes dans leur structure : la mobilité nationale est négociée avec les responsables de formation pratique, alors que la mobilité internationale s'exerce en principe, dans la voie initiale dès le 3^{ème} semestre de formation et, dans la voie seconde, sur le 4^{ème} semestre de formation. Cette mobilité se réalise sur la base d'un projet déposé par l'étudiant-e et validé par la filière.

En ce qui concerne les systèmes incitatifs et les programmes de mobilité pour les étudiant-e-s, et les professeur-e-s, la filière peut recourir aux moyens financiers et structurels mis à disposition par la HES-SO. Parmi les différentes mesures proposées, relevons :

- le fonds « Relations internationales » de la HES-SO constitué pour financer la mobilité des professeur-e-s et étudiant-e-s ;
- le programme européen Erasmus géré par l'agence nationale « Fondation pour la collaboration confédérale (www.ch-go.ch).

Dans chaque école de la filière, les étudiant-e-s peuvent recourir au bureau de la mobilité internationale local pour l'organisation de leur séjour de formation. Les étudiant-e-s sont informé-e-s en début de formation des démarches à entreprendre en vue de réaliser un projet de mobilité. Une liste des accords internationaux propres à la filière ou au site peut être consultée par les étudiant-e-s.

Les activités de mobilité proposées aux étudiant-e-s dans le cadre HES-SO constituent principalement en :

- semestre d'études : l'étudiant-e effectue un semestre d'études auprès d'une institution partenaire. Les modalités d'octroi de crédits ECTS sont formalisées avant le départ de l'étudiant-e dans un contrat d'études ou une convention de collaboration ;
- périodes de formation pratique dans une institution en Suisse ou à l'étranger ;
- travail de bachelor : possibilité de faire cette recherche auprès d'un partenaire institutionnel ou d'autres institutions.

4.8. Evaluation par la qualité

La filière Sage-femme évalue ses enseignements selon les directives et processus en vigueur à la HEdS-GE, à HESAV et dans la HES-SO.

Dans le cadre de la politique de la HES-SO en matière de qualité, le domaine Santé accorde une grande importance à la dimension de la concertation avec les partenaires externes ainsi qu'avec les étudiant-e-s. Il est attendu au niveau des filières la mise en place de mécanismes de participation tant dans la construction des plans d'études cadres et des programmes que dans leur évaluation. De même, il encourage le développement de procédures d'évaluation régulière des enseignements par les étudiant-e-s.

D'autre part, les filières tiennent compte, dans l'actualisation des programmes et des enseignements, de l'évolution des conditions-cadres de la profession.

Les démarches « Qualité » de la filière d'études sont harmonisées en ce qui concerne l'évaluation interne du plan d'études cadre. En revanche, elles sont différenciées entre la HEdS-GE et HESAV en ce qui concerne les modalités d'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s.

Les démarches suivantes sont conduites au niveau de la HEdS-GE :

- L'évaluation de l'enseignement des modules par les étudiant-e-s selon la procédure « MEGA-intranet qualité HES-SO Genève » est certifiée ISO 9001 : 2008.
- L'évaluation de l'enseignement des modules par les enseignant-e-s et les responsables de module est réalisée lors des colloques pédagogiques semestriels.
- L'analyse des prestations des membres du corps enseignant est réalisée au moyen des entretiens responsable-enseignant ou responsable-enseignante lors de l'élaboration des feuilles de charges.

Les démarches suivantes sont conduites au niveau de HESAV :

- L'évaluation de l'enseignement des modules par les étudiant-e-s selon la procédure « Qualintra » qui permet des retours individuels et confidentiels des étudiant-e-s et des retours collectifs par des « FOCUS classes ».
- Des rencontres semestrielles sont organisées entre les étudiant-e-s, la/le responsable local-e de filière et la personne en charge du dossier formation pratique, les enseignant-e-s et la/le doyen-ne, sur la base des résultats d'évaluation des modules de formation théoriques et pratiques. Elles permettent un échange sur les points qui nécessitent ajustements, clarifications, modifications ou autres types de décision. Des bilans annuels sont organisés dans le même but.
- La constitution et la mise en place formelles de délégué-e-s de volée ayant un accès direct à la/au doyen-ne.
- L'analyse des prestations des membres du corps enseignant est réalisée au moyen des entretiens doyen-enseignant ou doyenne-enseignante lors de l'élaboration des feuilles de charges.

5. Références

Académie suisse des sciences (2012). *Les Medical Humanities en Suisse*. Berne : Académie suisse des sciences.

Ardoino, J. (1978). *Propos actuels sur l'éducation*. Paris : Gauthier-Villars

Bourgeois, E., & Nizet, J. (1997). *Apprentissage et formation des adultes*. Paris : PUF

Bryar, R., Sinclair, M., (2011) *Theory for Midwifery Practice* (second edition). Houndmills, Basingstoke : Palgrave Macmillan.

Departement fédéral de l'économie DFE, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT (2010). *Rapport du DFE « Formation aux professions de soins » : besoin de pilotage et de coordination au niveau politique pour l'introduction de la systématique de la formation et la mise en place de formations axées sur les besoins dans les professions des soins à l'échelon fédéral et cantonal*. Berne : DFE

Department of Health (2005), *Improving Working Lives in Midwifery. A guide for midwives and managers*. Leeds : HR Workforces.

Gonzalez, J., Wagenaar, R., (2007), *Contribution des Universités au Processus de Bologne : Tuning Project*. Bilbao : Publicaciones de la Universidad de Deusto.

International Confederation of Midwives (2010), *Essential competencies for Basic Midwifery Practice*. Accès : <http://www.internationalmidwives.org/Portals/5/2011/DB%202011/Essential%20Competencies%20ENG.pdf>

International Confederation of Midwives (2010), *Global Standards for Midwifery Education*. Accès : <http://www.internationalmidwives.org/Portals/5/2011/DB%202011/MIDWIFERY%20EDUCATION%20PREFACE%20&%20STANDARDS%20ENG.pdf>

International Confederation of Midwives (2011), *Glossary of terms*. Accès : <http://www.internationalmidwives.org/Portals/5/2011/DB%202011/MIDWIFERY%20EDUCATION%20GUIDELINES%20ENG.pdf>

Jonnaert, P., (2002). *Compétences et socioconstructivisme, un cadre théorique*. Bruxelles : De Boeck

Le Boterf, G. (2000). *Construire des compétences individuelles et collectives*. Paris : Editions d'Organisation

Le Boterf, G. (2001). *Ingénierie et évaluation des compétences*. Paris : Editions d'Organisation

Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (2005). *Cadre de compétences CanMEDS 2005*. Ottawa : Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Lederberger, C., Mondoux, J., Sottas, B., (2009), *Best Practice KFH : Projet Compétences finales pour les professions de la santé : rapport final*. Berne : KFH

Malglaive, G. (1994) *Alternance et compétences*. (Cahiers pédagogiques no 320, p. 26-28). Paris : CRAP

McNeill, J., Lynn, F. & Alderice F. (2010). *Systematic Review of Reviews : The Public Health Role of the Midwife*.

Morin, E. (1994). *La complexité humaine*. Paris, Flammarion Champs-L'essentiel

Morin, E. (1990) *Introduction à la pensée complexe*. Paris : ESF

Midwifery 2020 (2010), *Delivering expectations*. Cambridge : Jill Rogers Associates

Nouvelle directive européenne sur la reconnaissance des qualifications professionnelles (amendement 2011) . Dir. 2005/36/CE. Accès : <http://www.admin.ch/ch/i/gg/pc/documents/1509/Bericht.pdf>.

Observatoire suisse de la santé (2009). *Personnel de santé en Suisse - Etat des lieux et perspectives jusqu'en 2020*. Neuchâtel : OBSAN

Rektorenkonferenz der Fachhochschulen der Schweiz KFH (2011), *Best Practice KFH : Conception des filières bachelor et master modulaires*, à usage interne des HES. Berne : KFH

Rektorenkonferenz der Fachhochschulen der Schweiz KFH (2011), *Best Practice KFH : E-Teaching et E-Learning dans les hautes écoles spécialisées*, à usage interne des HES. Berne : KFH

World Health Organization (2009). *Global standards for the initial education of professional nurses and midwives*. Genève : WHO

World Health Organization (2009). *Nursing and Midwifery services, strategic directions 2011-2015*. Geneva : WHO